



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2021 – NUMÉRO 209 DU 10 SEPTEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

Arrêté du 10 septembre 2021 portant ouverture d'un recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État (PACTE) d'un adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2021 en région HAUTS-DE-FRANCE

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Décision du 03 septembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Décision du 03 septembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Décision du 03 septembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Décision du 03 septembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Décision du 03 septembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Décision du 10 septembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Modification de récépissé de déclaration d'activité d'un organisme de services à la personne
SAP/504583949- Acte 2013-073 Avenant 2
31 août 2020

Modification de récépissé de déclaration d'activité d'un organisme de services à la personne
SAP/265903179-Acte 2017-014
29 janvier 2021

Modification de récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
SAP/2015-077-Avenant 1
11 janvier 2021

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
SAP/898898309- Acte 2021-080
5 août 2021

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
SAP/893435321-Acte 2021-084
23 août 2021

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
SAP/887661932-Acte 2021-085
23 août 2021

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
SAP/89325518-Acte 2021-086
25 août 2021

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
SAP/882962848-Acte 2021-087
26 août 2021

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
SAP/898731960-Acte 2021-088
1^{er} septembre 2021

DIRECTION ACADEMIQUE DES SERVICES DE L EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 08 septembre 2021 : carte scolaire

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

Décision N°21-07-0717 du 27 août 2021 relative à la délégation de signature du directeur général pour la direction des ressources physiques



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la région Hauts-de-France

Secrétariat général commun départemental du Nord
Service Ressources humaines
Bureau de la planification RH et des rémunérations
Section concours et recrutements

**Arrêté portant ouverture d'un recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières
de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État
(PACTE) d'un adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer
au titre de l'année 2021 en région Hauts-de-France**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 modifiée portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2005-846 du 26 juillet 2005 habilitant le Gouvernement à prendre, par ordonnance, des mesures d'urgence pour l'emploi ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu l'ordonnance n° 2005-901 du 2 août 2005 modifiée relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n° 2005-902 du 2 août 2005 modifié pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1055 du 29 août 2005 relatif à l'exonération des cotisations sociales des contrats dénommés « parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État » pris en application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2005-901 du 02 août 2005 ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de recrutements par voie de PACTE d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Mr Simon FETET, Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu le message ministériel du 16 février 2021 relatif aux autorisations de recrutement pour le corps des adjoints administratifs dans le cadre du PCI 2021 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1° Est autorisée, au titre de l'année 2021 pour la Région Hauts-de-France, l'ouverture d'un recrutement par voie de PACTE d'un adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer - services déconcentrés.

Article 2 : L'unique poste d'agent polyvalent de gestion administrative est à pourvoir dans les services de la Direction départementale de la sécurité publique de la Somme, à Amiens.

Article 3 : Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- Jouir de ses droits civiques
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national
- Disposer d'un casier judiciaire compatible avec l'emploi postulé
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction
- Être âgé de 28 ans au plus, sortis du système éducatif, sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau de diplôme est inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveaux VI, Vbis et V)
OU être âgé de 45 ans et plus, en chômage de longue durée et bénéficiaire de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active, Allocation Spécifique de Solidarité ou Allocation aux Adultes Handicapés)

La condition d'âge est appréciée à la date limite de dépôt des candidatures.

Article 4 : Les candidats doivent retirer et déposer leur dossier de candidature auprès de l'agence locale de Pôle Emploi du lieu de leur domicile avant la date limite de dépôt des candidatures.

Le dossier de candidature devra comporter :

- la fiche de candidature « Recrutement dispositif PACTE » disponible à l'agence locale du Pôle Emploi ou téléchargeable sur le site de Pôle Emploi
- une lettre de motivation
- un curriculum vitae décrivant leur parcours antérieur de formation et, le cas échéant, leur expérience professionnelle.

Article 5 : La date de clôture des inscriptions est fixée au vendredi 15 octobre 2021, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi en cas de transmission du dossier de candidature par voie postale.

Article 6 : L'agence locale du Pôle Emploi vérifie la recevabilité des candidatures et transmet les dossiers recevables à la commission de sélection.

Article 7 : La composition de la commission de sélection fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 8 : La liste des candidats autorisés à se présenter aux entretiens avec la commission de sélection sera publiée à partir du vendredi 29 octobre 2021 sur le site de la préfecture du Nord.

Article 9 : La liste des candidats sélectionnés au terme des auditions avec la commission de sélection sera publiée à partir du vendredi 19 novembre 2021 sur le site de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 10 SEP. 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général de la préfecture du Nord


Simon FETET

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU
NORD
82, avenue Kennedy
59033 LILLE CEDEX

Lille, le 03.09.21

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

L'administratrice générale des Finances publiques de classe normale, directrice du pôle « ressources et conditions de travail »

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 août 2021 portant détachement et affectation de Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice générale des finances publiques de classe normale, à la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice générale des finances publiques de classe normale;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL et de Monsieur Frédéric NIVLET, la délégation conférée par arrêté du préfet de la région des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 2 septembre 2021 sera exercée par :

Monsieur François GOILLOT, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division Stratégie, Accompagnement du changement, Formation professionnelle et Concours.

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU
NORD
82, avenue Kennedy
59033 LILLE CEDEX

Lille, le 03.09.21

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

L'administratrice générale des Finances publiques de classe normale, directrice du pôle « ressources et conditions de travail »

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 août 2021 portant détachement et affectation de Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice générale des finances publiques de classe normale, à la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice générale des finances publiques de classe normale;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL et de Monsieur Frédéric NIVLET, la délégation conférée par arrêté du préfet de la région des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 2 septembre 2021 sera exercée par :

Madame Florence HAREMZA, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Immobilier.

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU
NORD
82, avenue Kennedy
59033 LILLE CEDEX

Lille, le 03.09.21

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

L'administratrice générale des Finances publiques de classe normale, directrice du pôle « ressources et conditions de travail »

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 août 2021 portant détachement et affectation de Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice générale des finances publiques de classe normale, à la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice générale des finances publiques de classe normale;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL et de Monsieur Frédéric NIVLET, la délégation conférée par arrêté du préfet de la région des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 2 septembre 2021 sera exercée par :

Monsieur Sébastien HERAULT, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Centre de Services des Ressources Humaines.

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU
NORD
82, avenue Kennedy
59033 LILLE CEDEX

Lille, le 03.09.21.

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

L'administratrice générale des Finances publiques de classe normale, directrice du pôle « ressources et conditions de travail »

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 août 2021 portant détachement et affectation de Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice générale des finances publiques de classe normale, à la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice générale des finances publiques de classe normale;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL et de Monsieur Frédéric NIVLET, la délégation conférée par arrêté du préfet de la région des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 2 septembre 2021 sera exercée par :

Monsieur Frédéric JOIRIS, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Budget et Logistique.

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DU
NORD
82, avenue Kennedy
59033 LILLE CEDEX

Lille, le 03.09.21.

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

L'administratrice générale des Finances publiques de classe normale, directrice du pôle « ressources et conditions de travail »

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 30 juin 2021 nommant Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 août 2021 portant détachement et affectation de Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice générale des finances publiques de classe normale, à la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice générale des finances publiques de classe normale;

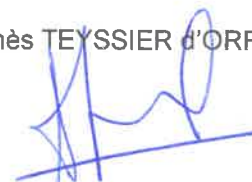
Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame TEYSSIER d'ORFEUIL, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la région des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 2 septembre 2021 sera exercée par :

Monsieur Frédéric NIVLET administrateur des Finances publiques, directeur adjoint du pôle « ressources et conditions de travail ».

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU
NORD
82, avenue Kennedy
59033 LILLE CEDEX

Lille, le 10.09.21

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

L'Administratrice Générale des Finances Publiques, Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, directrice du pôle « ressources et conditions de travail »

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, en qualité de préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 août 2021 portant détachement et affectation de Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice générale des finances publiques de classe normale, à la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

Vu le décret n°2004-1085 relatif aux conventions de délégation de gestion de crédits.

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice générale des finances publiques de classe normale;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Madame Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Décide :

Art.1. - Délégation de signature est donnée à M. Frédéric JOIRIS, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Budget Logistique et Informatique de la direction régionale des finances publiques de la région des Hauts-de-France et du département du Nord à l'effet de :

– signer tout acte et contrat se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des finances publiques de la région des Hauts-de-France et du département du Nord ;

– recevoir les crédits des programmes suivants:

- N° 156 – Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local ;
- N° 218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ;
- N° 723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ;
- N° 348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants
- N° 362 – Ecologie dans le cadre du plan de relance ;
- N° 741 – Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité ;
- N° 743 – Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions ;

– procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes de l'Etat imputées sur les titres 2 , 3, 5 et 6 des programmes précités.

– procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur les programmes 156 et 723.

– signer tout acte et contrat se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement de la division Immobilier ou à la mise en œuvre de toute opération immobilière concernant les locaux dont à la charge la division immobilière de la direction régionale des finances publiques de la région des Hauts-de-France et du département du Nord ;

Art.2. – Demeurent réservés à la signature du Préfet du Nord :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis favorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Art.3. – Délégation de signature est donnée à M. Yann KERFOURN, inspecteur divisionnaire des finances publiques en sa qualité d'adjoint du responsable de division ainsi qu'à M. Lahcene ZINOUT et M. Laurent DUJARDIN, inspecteurs des finances publiques et Alain CLAUSE contrôleur principal des finances publiques à la direction régionale des finances publiques de la région des Hauts-de-France et du département du Nord, à l'effet de :

– signer tout acte et contrat se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des finances publiques de la région des Hauts-de-France et du département du Nord ;

– recevoir les crédits des programmes suivants:

- N° 156 – Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local ;
- N° 218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ;
- N° 723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ;
- N° 348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants
- N° 362 – Ecologie dans le cadre du plan de relance ;
- N° 741 – Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité ;
- N° 743 – Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions ;

– procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes de l'Etat imputées sur les titres 2 , 3, 5 et 6 des programmes précités.

– procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur les programmes 156 et 723.

Art.4. – Demeurent réservés à la signature du Préfet du Nord :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis favorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Art.5. – Délégation de signature est donnée à M. Alain CLAUSE, Mme Sandrine DEBARGE, M. Laurent STOCKER, M. Vincent DELRUE, Mme Annick DESCAMPS, Mme Marie MAILLE, Mme Carelle PAVY, contrôleurs des finances publiques, et à M. Jean-Christophe DAILLY, Mme Christine FEBVIN, Mme Naouale AIT SI ADDI agents administratifs des finances publiques, à l'effet de :

– procéder dans l'outil CHORUS/CHORUS FORMULAIRES dans la limite du portefeuille qui leur est confié à tout engagement juridique (demandes) se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des finances publiques de la région des Hauts-de-France et du département du Nord ;

– recevoir les crédits des programmes suivants :

- N° 156 – Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local ;
- N° 218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ;
- N° 723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ;
- N° 348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants
- N° 362 – Ecologie dans le cadre du plan de relance ;
- N° 741 – Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité ;
- N° 743 – Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions ;

– procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes de l'Etat imputées sur les titres 2 , 3, 5 et 6 des programmes précités.

– procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur les programmes 156 et 723.

Art. 6. – Délégation de signature est donnée à M. Guillaume SUBLET, administrateur des finances publiques adjoint, à Mme Delphine CARLIER, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à Mme Audrey SCHOETTEL, inspectrice divisionnaire des finances publiques, et à Mme Christelle BACQUET, Mme Sophie CLAISSE, Mme Christine DELMOTTE, Mme Sabine DESCAMPS et Mme Marie-Claire GUILBERT, inspectrices des finances publiques, à l'effet de:

– signer tout acte ou contrat se traduisant par l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur les titres 2 , 3 et 5 sur le programme 156.

Art. 7. – Délégation de signature est donnée à Mme Virginie DELBROEUVÉ, Mme Martine CLAUDEL, Mme Véronique SAINT-OMER, M. Raymond WAWRZYNIAK, et Mme Magali NOLF contrôleurs principaux des finances publiques, à Mme Myriam GUERMONPREZ, Mme Marie-Brigitte LEBAY, Mme Céline GIGLEUX, M. Pascal TREVAUX, M. Bertrand EVAIN et Mme Monique MARQUILLY, contrôleurs des finances publiques, et à Mme Lolita ROBERT agente administrative principale des finances publiques, à l'effet de :

– procéder dans l'outil CHORUS FORMULAIRES dans la limite du portefeuille qui leur est confié à tout engagement juridique (demandes) se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

– procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2 , 3 et 5 sur le programme 156 ;

Art. 8. – Délégation de signature est donnée à M. Sébastien HÉRAULT, administrateur des finances publiques adjoint, Mme Odile BEGUIN, et Mme Aurélie SEGARD, inspectrices des finances publiques, et à Mme Françoise LENGFACE, contrôlease principale des finances publiques à l'effet de :

– signer tout acte ou contrat se traduisant par l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur les titres 2 , 3 et 5 sur le programme 156.

Art. 9. – Délégation de signature est donnée à Mme Florence HAREMZA, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Immobilier, à M. Alain CAPELLE et à M. David HALFORT, inspecteurs divisionnaires des finances publiques, adjoints de la responsable de la Division Immobilier de la direction régionale des finances publiques de la région des Hauts-de-France et du département du Nord et à Mme Valentine Bayle, ingénieure divisionnaire TPE, experte immobilier à l'effet de :

– signer tout acte et contrat se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement de la division Immobilier ou à la mise en œuvre de toute opération immobilière concernant les locaux dont à la charge la division immobilière de la direction régionale des finances publiques de la région des Hauts-de-France et du département du Nord ;

– procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2 , 3 et 5 sur les programmes 156 et 723 ;

Art. 10. – Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel VELGE, inspecteur des finances publiques, responsable du service administratif et de la gestion de sites, à M. Geoffrey ROUSSELLE, M. Alexandre BARRA, inspecteurs des finances publiques, en charge des travaux, à M. Jean-Charles BOULOGNE, inspecteur des finances publiques, délégué départemental à la sécurité, et à M. Vincent CAIGNEZ, inspecteur des finances publiques, responsable de la cellule budgétaire de la division de l'immobilier, à l'effet de :

– signer tout acte et contrat se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement de la division Immobilier ou à la mise en œuvre de toute opération immobilière concernant les locaux dont à la charge la division immobilière de la direction régionale des finances publiques de la région des Hauts-de-France et du département du Nord ;

– procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2 , 3 et 5 sur les programmes 156 et 723 ;

Art. 11. – Délégation de signature est donnée à M. Eric DELHOUTE, inspecteur des finances publiques, M. Vincent DEKIMPE, M. François CATTEAU, et M. Gilbert ISAAC, contrôleurs principaux des finances publiques, à Mme Ghislaine COPIN, Mme Patricia DELERUE, M. Philippe LEFEBVRE, M. Dany LEVEQUE, Mme Hélène VILLAIN, contrôleurs des finances publiques à M Daniel OLSZEWSKI, Mme Laurence PARENT, Mme Valérie PIERRE et Mme Hélène MARTEL, agents administratifs des finances publiques à l'effet de :

– procéder dans l'outil CHORUS FORMULAIRES dans la limite du portefeuille qui leur est confié à tout engagement juridique (demandes) se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord ;

– procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2 , 3 et 5 sur les programmes 156 et 723 ;

Art. 12. – Demeurent réservés à la signature du Préfet du Nord :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis favorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Art. 13. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, followed by a long horizontal line that curves upwards at the end.



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Unité départementale Nord-Lille
Pôle Insertion

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

RECEPISSE N°
SAP / 504583949
Acte 2013-073
Avenant 2

Modification de Récépissé de déclaration d'activité d'un organisme de services à la personne

Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

**Le PRÉFET de la RÉGION HAUTS-DE-FRANCE,
PRÉFET du NORD,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-13 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 août 2020, portant délégation de signature à Monsieur Patrick OLIVIER, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France et la décision n° 2020-PD-NL-NV-06 du 25 août 2020, portant subdélégation de signature de Monsieur Patrick OLIVIER aux agents placés sous son autorité ;

Vu le renouvellement d'agrément n° SAP / 504583949 Acte 2013-073 délivré le 23 mai 2013 à l'Association ADPH – Association d'Aide A Domicile pour Personnes Handicapées pour une durée de cinq ans à compter du 5 mars 2013 ;

Vu l'autorisation implicite attribuée à ladite association suite à la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour les activités envers les personnes dépendantes en mode prestataire ;

Vu l'engagement du responsable de la structure à tenir une comptabilité séparée en tant que structure dispensée d'activité exclusive ;

Vu la modification d'adresse du siège de l'association ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une modification de déclaration d'activité de services à la personne a été présentée auprès de l'Unité départementale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) des Hauts-de-France par Monsieur Jean-Claude DARTHOIT, président de l'Association ADPH – Association d'Aide A Domicile pour Personnes Handicapées

Article 1^{er} – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'Association ADPH– Association d'Aide A Domicile pour Personnes Handicapées, sise 3 rue Warein à HAZEBROUCK (59529) en tant que siège social, sous le n° SAP / 504583949 Acte 2013-073 avenant 2, à compter du 1^{er} octobre 2018.

Article 2 – **Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Nord Lille de la DIRECCTE sous peine de retrait du récépissé.

Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement ou la modification de l'autorisation.

Article 3 – Les activités déclarées selon le mode **Prestataire, sans limite de durée**, sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile, excepté les enfants handicapés
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements, excepté les enfants handicapés
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,

- Livraison de courses à domicile lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,
- Assistance administrative à domicile,
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,
 - Assistance aux autres personnes qui ont besoin **temporairement** d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ;
 - Accompagnement des personnes qui ont besoin **temporairement** d'une aide personnelle dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transports, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile ;
 - Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes qui ont besoin **temporairement** d'une aide personnelle du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile.
 - Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les **personnes dépendantes**,

Article 4 – Les activités **autorisées et déclarées** pour une durée de **15 ans** à compter du **5 mars 2013** sur le département du **Nord (59)** selon le mode **Prestataire** sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale des personnes âgées ou handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, incluant la garde-malade, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales ;
- Accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées et/ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) ;
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes âgées et/ou handicapées et/ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives.

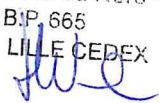
Le retrait de l'autorisation par le Président du Conseil Départemental vaut retrait des activités listées au présent article.

Article 5 – Ces activités, sous réserve d'être exercées par le déclarant au ou à partir du domicile des particuliers, et de tenir une comptabilité séparée en tant que personne morale dispensée de la condition d'activité exclusive par l'article L.7232-1-2 du code du travail, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Article 6 – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Article 7. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 31 août 2020
 Pour le préfet et par subdélégation
 Le responsable du pôle Inclusion,
 Unité Territoriale du Nord - Lille
 B.P. 665
 59033 LILLE CEDEX



Hugues VERSAEVEL



PRÉFET DU NORD

Liberté
Égalité
Fraternité

Unité départementale Nord-Lille
Pôle Insertion

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

RECEPISSE N°
SAP / 265903179
Acte 2017-014

Modification de Récépissé de déclaration d'activité d'un organisme de services à la personne Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

**Le PRÉFET de la RÉGION HAUTS-DE-FRANCE,
PRÉFET du NORD,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-13 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 août 2020, portant délégation de signature à Monsieur Patrick OLIVIER, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France et la décision n° 2020-PD-NL-NV-07 du 1^{er} septembre 2020, portant subdélégation de signature de Monsieur Patrick OLIVIER aux agents placés sous son autorité ;

Vu le renouvellement d'agrément n° SAP/265903179 Acte 2012-164 délivré le 21 août 2012 au Centre Communal d'Action Sociale d'Houplines (CCAS), pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu l'autorisation implicite attribuée audit CCAS suite à la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour les activités envers les personnes dépendantes en mode prestataire ;

Vu l'engagement du responsable de la structure à tenir une comptabilité séparée en tant que structure dispensée d'activité exclusive ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une demande de mise à jour de déclaration d'activité de services à la personne a été présentée auprès de l'Unité départementale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) des Hauts-de-France par Monsieur Jean-François Legrand, président du Centre Communal d'Action Sociale d'Houplines (CCAS).

Article 1^{er} – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom du Centre Communal d'Action Sociale d'Houplines (CCAS), sis Place du Général de Gaulle à HOUPLINES (59116), sous le n° SAP / 265903179 Acte 2017-014, à compter du 1^{er} janvier 2017

Article 2 – Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Nord Lille de la DIRECCTE sous peine de retrait du récépissé.

Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement ou la modification de l'autorisation.

Article 3 – Les activités déclarées selon le mode **Prestataire, sans limite de durée**, sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses à domicile lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,
- Livraison de repas à domicile lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,

- Assistance aux autres personnes qui ont besoin **temporairement** d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ;
- Accompagnement des personnes qui ont besoin **temporairement** d'une aide personnelle dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transports, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile ;
- Prestation de conduite du véhicule personnel de personnes qui ont besoin **temporairement** d'une aide personnelle du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile.
- Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes,

Article 4 – Les activités **autorisées et déclarées** pour une durée de **15 ans** à compter du **1^{er} janvier 2012** sur le département du **Nord (59)** selon le mode **Prestataire** sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale des personnes âgées ou handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, incluant la garde-malade, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux à *moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales* ;
- Accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées et/ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante) ;

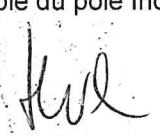
Le retrait de l'autorisation par le Président du Conseil Départemental vaut retrait des activités listées au présent article.

Article 5 – Ces activités, sous réserve d'être exercées et de tenir une comptabilité séparée en tant que personne morale dispensée de la condition d'activité exclusive par l'article L.7232-1-2 du code du travail, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Article 6 – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Article 7 – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 29 janvier 2021
Pour le préfet et par subdélégation
Le responsable du pôle Inclusion,



Hugues VERSAEVEL



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Unité départementale Nord-Lille
Pôle Insertion

**Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi**

RECEPISSE N°
SAP / 521677476
Acte 2015-077
Avenant 1

Modification de Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne

Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

**Le PRÉFET de la RÉGION HAUTS-DE-FRANCE,
PRÉFET du NORD,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-13 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2020, portant délégation de signature à Monsieur Patrick OLIVIER, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France et la décision n° 2020-PD-NL-NV-08 du 15 octobre 2020, portant subdélégation de signature de Monsieur Patrick OLIVIER aux agents placés sous son autorité ;

Vu le récépissé d'activité exclusive n° SAP / 521677476 Acte 2015-077 délivré le 26 juin 2015 à l'EURL AD NORD SERVICES PLUS enseigne «SHIVA» à compter du 18 juillet 2015 ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une modification de gérance et l'ouverture d'un établissement secondaire pour des activités exclusives de services à la personne a été présentée le 11 janvier 2021 auprès de l'Unité départementale de Nord-Lille de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) des Hauts-de-France par Monsieur Charles DUBAR, dirigeant de l'EURL AD NORD SERVICES PLUS ayant pour enseigne «SHIVA».

Article 1^{er} – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité **exclusive** de services à la personne a été enregistré au nom de l'EURL AD NORD SERVICES PLUS enseigne «SHIVA», sise :

- 828 avenue de la République à MARCQ EN BAROEUL (59700) en tant que siège social
 - 233 rue de Paris à TOURCOING (59200) en tant qu'établissement secondaire,
- sous le n° SAP / 521677476 Acte 2015-077 avenant 1, à compter du 11 juin 2019

Article 2 – **Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'unité départementale du Nord Lille de la DIRECCTE sous peine de retrait du récépissé. **Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.**

Article 3 – Les L'activités déclarées selon le mode **Mandataire, sans limite de durée**, sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile, excepté les enfants handicapés
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements, excepté les enfants handicapés
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses

Article 4 – Ces activités, sous réserve d'être exercées par le déclarant **à titre exclusif**, et au ou à partir du domicile des particuliers, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Article 5 – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Article 6. – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 11 janvier 2021
Pour le préfet et par subdélégation
Le responsable du pôle Inclusion,



Hugues VERSAEVEL



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Inclusion

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités du Nord**

RECEPISSE N°
SAP / 898898309
Acte 2021-080

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne

Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

**Le PRÉFET de la RÉGION HAUTS-DE-FRANCE,
PRÉFET du NORD,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-13 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021, portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord et l'arrêté de délégation générale du 2 août 2021, portant subdélégation de signature de Monsieur Emmanuel RICHARD aux agents placés sous son autorité ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de la Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Nord par Monsieur Jérémy SADAUNE, dirigeant de l'entreprise individuelle SADAUNE Jérémy.

Article 1^{er} – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité **exclusive** de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise individuelle SADAUNE Jérémy, sise 31 Avenue Georges Clemenceau à WASQUEHAL (59290) en tant que siège social, sous le n° SAP / 898898309 Acte 2021-080, à compter du 14 juin 2021

Article 2 – **Toutes les modifications concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devront faire l'objet d'une déclaration auprès de la DDETS Nord-Lille sous peine de retrait du récépissé.
Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Article 3 – L'activité déclarée selon le mode **Prestataire, sans limite de durée**, est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,

Article 4 – Cette activité, sous réserve d'être exercées par le déclarant **à titre exclusif, et au domicile** des particuliers, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Article 5 – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Article 6 – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 5 août 2021

Pour le préfet et par subdélégation

Le directeur départemental adjoint,

DDETS DU NORD

77 rue Léon Gambetta - BP 20501

59022 LILLE Cedex

Chef du pôle Travail Arrondissements
Lille-Douai-Dunkerque

Olivier BAVIERE **Olivier MOYON**



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Inclusion

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités du Nord**

**RECEPISSE N°
SAP / 893435321
Acte 2021-084**

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne

Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

**Le PRÉFET de la RÉGION HAUTS-DE-FRANCE,
PRÉFET du NORD,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-13 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021, portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord et l'arrêté de délégation générale du 2 août 2021, portant subdélégation de signature de Monsieur Emmanuel RICHARD aux agents placés sous son autorité ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de la Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Nord par Monsieur Etienne Pruvost, gérant de la SARL SERVADOM.

Article 1^{er} – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité **exclusive** de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL SERVADOM sise 12, rue Alphonse Daudet à DUNKERQUE (59140) en tant que siège social, sous le n° SAP / 893435321 Acte 2021-084, à compter du 31 janvier 2021

Article 2 – **Toutes les modifications concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devront faire l'objet d'une déclaration auprès de la DDETS Nord-Lille sous peine de retrait du récépissé.

Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement

Article 3 – Les activités déclarées selon le mode **Prestataire, sans limite de durée**, sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Livraison de courses à domicile lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,
- Livraison de repas à domicile lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,
- Assistance informatique et Internet à domicile,
- Assistance administrative à domicile,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les **personnes dépendantes**,
- Téléassistance et visio assistance.

Article 4 – Ces activités, sous réserve d'être exercées par le déclarant **à titre exclusif**, et au ou à partir du domicile des particuliers, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Article 5 – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Article 6 – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 23 août 2021
Pour le préfet et par subdélégation
Le responsable du service Inclusion Lille,



Hugues VERSAEVEL



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Inclusion

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités du Nord**

**RECEPISSE N°
SAP / 887661932
Acte 2021-085**

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

**Le PRÉFET de la RÉGION HAUTS-DE-FRANCE,
PRÉFET du NORD,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-13 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021, portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord et l'arrêté de délégation générale du 2 août 2021, portant subdélégation de signature de Monsieur Emmanuel RICHARD aux agents placés sous son autorité ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de la Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Nord par Monsieur Benjamin WILLEQUET, président de la SASU SNSA HOME.

Article 1^{er} – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité **exclusive** de services à la personne a été enregistré au nom de la SASU SNSA HOME, sise 74 RUE GABRIEL PERI à TOURCOING (59200) en tant que siège social, sous le n° SAP / 887661932 Acte 2021-085, à compter du 17 mai 2021

Article 2 – **Toutes les modifications concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devront faire l'objet d'une déclaration auprès de la DDETS Nord-Lille sous peine de retrait du récépissé.

Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement

Article 3 – L'activité déclarée selon le mode **Prestataire, sans limite de durée**, est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,

Article 4 – Cette activité, sous réserve d'être exercée par le déclarant **à titre exclusif**, et au domicile des particuliers, ouvre droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Article 5 – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Article 6 – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 23 août 2021
Pour le préfet et par subdélégation
Le responsable du service Inclusion Lille,

Hugues VERSAEVEL



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Pôle Inclusion

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités du Nord**

**RECEPISSE N°
SAP / 899325518
Acte 2021-086**

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne

Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

**Le PRÉFET de la RÉGION HAUTS-DE-FRANCE,
PRÉFET du NORD,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-13 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021, portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord et l'arrêté de délégation générale du 2 août 2021, portant subdélégation de signature de Monsieur Emmanuel RICHARD aux agents placés sous son autorité ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de la Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Nord par Monsieur Grégory MICHIEL, gérant de l'EURL AQS Service.

Article 1^{er} – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité **exclusive** de services à la personne a été enregistré au nom de l'EURL AQS Service, sise 8 allée des Bleuets à BOURBOURG (59630) en tant que siège social, sous le n° SAP / 899325518 Acte 2021-086, à compter du 14 mai 2021

Article 2 – **Toutes les modifications concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devront faire l'objet d'une déclaration auprès de la DDETS Nord-Lille sous peine de retrait du récépissé.

Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement

Article 3 – Les activités déclarées selon le mode **Prestataire, sans limite de durée**, sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,

Article 4 – Ces activités, sous réserve d'être exercées par le déclarant **à titre exclusif**, et au domicile des particuliers, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Article 5 – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Article 6 – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 25 août 2021
Pour le préfet et par subdélégation
Le responsable du service Inclusion Lille,

Hugues VERSAEVEL



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Inclusion

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités du Nord**

**RECEPISSE N°
SAP / 882962848
Acte 2021-087**

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne
Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

**Le PRÉFET de la RÉGION HAUTS-DE-FRANCE,
PRÉFET du NORD,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-13 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021, portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord et l'arrêté de délégation générale du 2 août 2021, portant subdélégation de signature de Monsieur Emmanuel RICHARD aux agents placés sous son autorité ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de la Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Nord par Monsieur Jean-François LESTRIEZ, dirigeant de l'entreprise LESTRIEZ Jean-François ayant pour enseigne «O P'TITS SERVICES».

Article 1^{er} – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité **exclusive** de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise LESTRIEZ Jean-François enseigne «O P'TITS SERVICES», sise 1 rue de la Carcasse à BERSEE (59235) en tant que siège social, sous le n° SAP / 882962848 Acte 2021-087, à compter du 25 mars 2021

Article 2 – **Toutes les modifications concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devront faire l'objet d'une déclaration auprès de la DDETS Nord-Lille sous peine de retrait du récépissé.
Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Article 3 – Les activités déclarées selon le mode **Prestataire, sans limite de durée**, sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »,
- Livraison de courses à domicile lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,

Article 4 – Ces activités, sous réserve d'être exercées par le déclarant **à titre exclusif**, et au ou à partir du domicile des particuliers, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Article 5 – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Article 6 – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 26 août 2021
Pour le préfet et par subdélégation
Le responsable du service Inclusion Lille,


Hugues VERSAEVEL



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Inclusion

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités du Nord**

RECEPISSE N°
SAP / 898731690
Acte 2021-088

Récépissé de déclaration d'activité exclusive d'un organisme de services à la personne

Conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail

**Le PRÉFET de la RÉGION HAUTS-DE-FRANCE,
PRÉFET du NORD,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-13 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021, portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel RICHARD, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Nord et l'arrêté de délégation générale du 2 août 2021, portant subdélégation de signature de Monsieur Emmanuel RICHARD aux agents placés sous son autorité ;

CONSTATE

qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité exclusive de services à la personne a été présentée auprès de la Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Nord par Madame Aline DEPRAETERE, dirigeante de l'entreprise DEPRAETERE Aline ayant pour enseigne «mysweetswepthome».

Article 1^{er} – Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité **exclusive** de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise DEPRAETERE Aline enseigne «mysweetswepthome», sise 56 rue Pierre Legrand Apt 41 à LILLE (59800) en tant que siège social, sous le n° SAP / 898731690 Acte 2021-088, à compter du 31 août 2021.

Article 2 – **Toutes les modifications concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devront faire l'objet d'une déclaration auprès de la DDETS Nord-Lille sous peine de retrait du récépissé.
Il en est de même pour l'ouverture d'un nouvel établissement.

Article 3 – Les activités déclarées selon le mode s **Prestataire, sans limite de durée**, sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Prestations de petit bricolage dites «hommes toutes mains »,
- Garde d'enfants de plus de trois ans à domicile, excepté les enfants handicapés
- Accompagnement d'enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements, excepté les enfants handicapés
- Soutien scolaire à domicile,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Livraison de courses à domicile lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé lorsque cette activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile,
- Assistance informatique et Internet à domicile,
- Assistance administrative à domicile,
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les **personnes dépendantes**,

Article 4 – Ces activités, sous réserve d'être exercées par le déclarant **à titre exclusif**, et au ou à partir du domicile des particuliers, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Article 5 – Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-20 à R. 7232-22 du code du travail.

Article 6 – Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 1^{er} septembre 2021
Pour le préfet et par subdélégation
Le responsable du service Inclusion Lille,



REPUBLIQUE FRANCAISE
REGION ACADEMIQUE HAUTS DE FRANCE
ACADEMIE DE LILLE

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE HAUTS DE FRANCE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le code de l'éducation, notamment les articles L 211-1 et D 211-9 relatifs à la préparation de la rentrée scolaire du 1^{er} degré ainsi que l'article R 235-11 relatif à la consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale ;

VU le décret du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

VU le décret du 5 janvier 2012 relatif à la nouvelle organisation académique ;

VU l'arrêté du 15 février 2012 portant délégation rectorale de signature au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Nord ;

VU l'avis émis par le Comité Technique Spécial Départemental dans sa séance du 16 février 2021

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale dans sa séance du 19 février 2021

VU l'avis émis par le Comité Technique Spécial Départemental dans sa séance du 3 septembre 2021

A R R E T E

Article 1 : Les retraits d'emplois suivants sont prononcés dans les écoles ou établissements ci-après (effet **01/09/2021**) :

AVESNES / AULNOYE

AULNOYE-AYMERIES

➤ Ecole élémentaire PIERRE SEMARD (0590552E)

1 retrait d'emploi élém.

HAUTMONT

➤ Ecole élémentaire MONTAIGNE (0591352Z)

2 retraits d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole primaire JULES FERRY (0591353A)

1 retrait d'emploi élém.

➤ Ecole primaire VICTOR HUGO (0591347U)

1 retrait d'emploi élém.

➤ Ecole primaire EDOUARD DENIES (0594325F)

1 retrait d'emploi élém.

LIMONT-FONTAINE

➤ Ecole primaire MIXTE (0591645T)

1 retrait d'emploi élém.

MONCEAU-SAINT-WAAST

➤ Ecole primaire LA LICORNE (0591864F)

1 retrait d'emploi élém.

AVESNES / FOURMIÉS

ANOR

➤ Ecole primaire DANIEL VINCENT (0594462E)

1 retrait d'emploi élém.

➤ Ecole élémentaire DU CENTRE (0594463F)

1 retrait d'emploi élém.

AVESNES-SUR-HELPE

➤ Ecole primaire RUE DES PRES (0594586P)

1 retrait d'emploi élém.

FOURMIES

➤ Ecole maternelle MOGADOR (0591216B)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle JULES GUESDE (0591214Z)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire LOUIS ARAGON NIV.1 (0591223J)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire CAMILLE DUBOCAGE (0591221G)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

AVESNES / JEUMONT

AIBES

➤ Ecole primaire MIXTE (0590445N)

1 retrait d'emploi élém.

BOUSSOIS

➤ Ecole élémentaire DANIELLE CASANOVA (0590704V)

1 retrait d'emploi élém.

JEUMONT

➤ Ecole maternelle LA BRUYERE (0591464W)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire WILLY DUBOIS (0593492A)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle DU BELLAY (0593566F)

1 retrait d'emploi mat.

LOUVROIL

➤ Ecole primaire SUZANNE LANOY-BLIN (0591704G)

1 retrait d'emploi élém.

MARPENT

➤ Ecole primaire MAURICE FOSTIER (0593545H)

1 retrait d'emploi élém.

REQUIGNIES

➤ Ecole élémentaire JEAN VILAR (0592005J)

1 retrait d'emploi élém.

VIEUX-RENG

➤ Ecole primaire MIXTE (0592459C)

1 retrait d'emploi élém.

AVESNES / LE QUESNOY

FEIGNIES

➤ Ecole élémentaire JEAN LURCAT (0591148C)

2 retraits d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

POIX-DU-NORD

➤ Ecole primaire MIXTE (0595936G)

1 retrait d'emploi élém.

AVESNES / MAUBEUGE

MAUBEUGE

➤ Ecole élémentaire GEORGES BRASSENS - MARIE-LOUISE PIOTTE (0591828S)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle ANNE FRANK - CHARLES PERRAULT (0591812Z)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle JEAN MABUSE (0592658U)

1 retrait d'emploi mat.

➤ Ecole élémentaire PIERRE CORNEILLE (0594561M)

1 retrait d'emploi élém.

➤ Ecole maternelle DES JARDINS DU TILLEUL (0595211U)

1 retrait d'emploi mat.

AVESNES / VALENCIENNES ASH

FOURMIES

➤ I.M.PRO. TRAITS D'UNION (MAISON DES ENFANTS) (0595526L)

0,5 retrait d'emploi

CAMBRAI / CENTRE

CAMBRAI

➤ Ecole élémentaire KENNEDY (0593525L)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle FERDINAND BUISSON (0590751W)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole élémentaire PIERRE CORNEILLE (0594467K)

1 retrait d'emploi dir. pour fusion

3 retraits d'emploi élém. pour fusion

➤ Ecole élémentaire GAMBETTA (0593524K)

1 retrait d'emploi élém.

CANTAING-SUR-ESCAUT

➤ Ecole primaire MIXTE (RPI 18) (0590779B)

1 retrait d'emploi élém.

ESCAUDOEUVRES

➤ Ecole élémentaire JOLIOT-CURIE (0591102C)

1 retrait d'emploi élém.

FRESSIES

➤ Ecole primaire MIXTE (0591239B)

1 retrait d'emploi mat.

RAMILLIES

➤ Ecole primaire MIXTE (0591999C)

1 retrait d'emploi élém.

CAMBRAI / LE CATEAU

AVESNES-LES-AUBERT

➤ Ecole élémentaire JOLIOT-CURIE (0594175T)

1 retrait d'emploi élém.

BERMERAIN

➤ Ecole primaire MARCEL PAGNOL (0595928Y)

1 retrait d'emploi élém.

BUSIGNY

➤ Ecole primaire CLAUDE BERNARD (0590739H)

1 retrait d'emploi mat.

1 retrait d'emploi élém.

LE CATEAU-CAMBRESIS

➤ Ecole primaire PAUL LANGEVIN (0596546V)

1 retrait d'emploi mat.

SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON

➤ Ecole primaire MIXTE (0592174T)

1 retrait d'emploi élém.

CAMBRAI / SUD

BETHENCOURT

➤ Ecole primaire DU PRINTEMPS (0594466J)

1 retrait d'emploi élém.

CAUDRY

➤ Ecole maternelle BATISSE ET LAITE (0590814P)

1 retrait d'emploi mat.

➤ Ecole élémentaire JANSOONE (0590821X)

1 retrait d'emploi élém.

HONNECHY

➤ Ecole primaire MIXTE (0591423B)

1 retrait d'emploi élém.

MASNIERES

➤ Ecole maternelle ELSA TRIOLET (0591800L)

1 retrait d'emploi mat.

RUMILLY-EN-CAMBRESIS

➤ Ecole primaire JULES FERRY (0592126R)

1 retrait d'emploi élém.

DOUAI / CANTIN

DECHY

- Ecole maternelle ANNE FRANK (0592703T)

1 retrait d'emploi mat.

- Ecole élémentaire JOLIOT-CURIE (0596524W)

1 retrait d'emploi élém.

ECAILLON

- Ecole primaire CITE VUILLEMIN (0593532U)

1 retrait d'emploi élém.

- Ecole primaire GPE SCOLAIRE FRANCOIS PIERRARD (0594184C)

1 retrait d'emploi élém.

EMERCHICOURT

- Ecole primaire GPE SCOLAIRE LOUIS ARAGON (0590986B)

1 retrait d'emploi élém.

GUESNAIN

- Ecole élémentaire MARIE CURIE - JOLIOT-CURIE (0595495C)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

DOUAI / CENTRE

DOUAI

- Ecole élémentaire ROBERT MOHEN (0593688N)

1 retrait d'emploi élém.

- Ecole primaire TILLEULS - SOLITUDE (0596009L)

1 retrait d'emploi élém.

- Ecole primaire DENIS PAPIN (0596377L)

1 retrait d'emploi élém.

- Ecole élémentaire APPLI. PAINLEVE - THOMAS (0595930A)

1 retrait d'emploi élém.

DOUAI / CUINCY

AUBY

- Ecole maternelle GERARD PHILIPPE (0590405V)

1 retrait d'emploi mat.

- Ecole élémentaire JULES GUESDE (0596361U)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

COURCHELETTES

- Ecole élémentaire OSCAR LAMY (0594619A)

1 retrait d'emploi élém.

CUINCY

- Ecole maternelle JEAN ZAY (0594253C)

1 retrait d'emploi mat.

FERIN

- Ecole primaire SUZANNE LANOY (0595708J)

1 retrait d'emploi élém.

LAMBRES-LEZ-DOUAI

- Ecole primaire ROGER SALENGRO (0596547W)

1 retrait d'emploi élém.

ROOST-WARENDIN

- Ecole primaire DU CENTRE - SALENGRO (0596362V)

1 retrait d'emploi élém.

DOUAI / RIEULAY

FENAIN

- Ecole primaire DU ROND POINT (0591164V)

1 retrait d'emploi élém.

- Ecole élémentaire IRENE JOLIOT-CURIE (0593533V)

1 retrait d'emploi élém.

DOUAI / WAZIERS

LALLAING

- Ecole primaire LECLERC - CLEMENCEAU (0593517C)

1 retrait d'emploi élém.

PECQUENCOURT

- Ecole primaire GPE SCOLAIRE LANGEVIN - WALLON (0591019M)

1 retrait d'emploi élém.

SIN-LE-NOBLE

- Ecole maternelle JOLIOT-CURIE (0593293J)

1 retrait d'emploi mat.

- Ecole élémentaire JEAN JAURES (0592248Y)

1 retrait d'emploi élém.

1 retrait d'emploi dir. pour fusion

7 retraits d'emploi élém. pour fusion

- Ecole primaire PAUL LANGEVIN (0594212H)

1 retrait d'emploi élém.

WAZIERS

- Ecole élémentaire COPERNIC (0596303F)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire GUIRONNET (0592569X)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

1 retrait d'emploi élém.

➤ Ecole maternelle JACQUES DUCLOS (0594790L)

1 retrait d'emploi mat.

DUNKERQUE / BAILLEUL

MERVILLE

➤ Ecole élémentaire VICTOR HUGO (0596521T)

1 retrait d'emploi élém.

NEUF-BERQUIN

➤ Ecole primaire YVES MONTAND (0591909E)

1 retrait d'emploi élém.

STEENWERCK

➤ Ecole primaire JEAN MONNET (0594267T)

1 retrait d'emploi élém.

DUNKERQUE / BERGUES

BERGUES

➤ Ecole maternelle CHARLES PERRAULT (0596430U)

1 retrait d'emploi mat.

COUDEKERQUE-BRANCHE

➤ Ecole maternelle LES KAKERNESCHES (0595202J)

1 retrait d'emploi mat.

➤ Ecole élémentaire JOSEPH COURTOIS (0594921D)

1 retrait d'emploi élém.

DUNKERQUE / CENTRE

DUNKERQUE

- Ecole primaire ANDRE NITA (0590320C)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole élémentaire FELIX COQUELLE (0595608A)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole maternelle FLORIAN (0594591V)
2 retraits d'emploi mat. pour fusion
1 retrait d'emploi dir. pour fusion

LEFFRINCKOUCKE

- Ecole primaire RENE BONPAIN (0590438F)
1 retrait d'emploi élém.

TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

- Ecole primaire BRUEGHEL (0593527N)
1 retrait d'emploi élém.

DUNKERQUE / GRAVELINES

GRANDE-SYNTHE

- Ecole élémentaire JEAN MOULIN (0591281X)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole élémentaire BUFFON (0594209E)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole élémentaire JACQUES BREL (0595676Z)
1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1
- Ecole élémentaire BLAISE PASCAL (0594320A)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole primaire CHABRIER (0592641A)
1 retrait d'emploi élém.

GRAVELINES

➤ Ecole primaire COPERNIC-LACORE (0595026T)

1 retrait d'emploi élém.

LOON-PLAGE

➤ Ecole maternelle VICTOR HUGO (0591681G)

1 retrait d'emploi mat.

DUNKERQUE / HAZEBROUCK

HAZEBROUCK

➤ Ecole maternelle PASTEUR (0591374Y)

1 retrait d'emploi mat.

STEENVOORDE

➤ Ecole élémentaire JEAN DE LA FONTAINE (0592290U)

1 retrait d'emploi élém.

DUNKERQUE / LILLE 2 / ASH

ARMENTIERES

➤ I.M.P. C.P.I.J. E.P.S.M. CENTRE VULLIEN (0590520V)

1 retrait d'emploi

HOUPLINES

➤ I.E.M. DU BORD DE LYS (0594944D)

2 retraits d'emploi

DUNKERQUE / SAINT POL

DUNKERQUE

- Ecole maternelle VICTOR HUGO (ST POL / MER) (0592188H)

1 retrait d'emploi mat.

- Ecole élémentaire ANATOLE FRANCE (ST POL / MER) (0594852D)

1 retrait d'emploi élém.

- Ecole maternelle PAULINE KERGOMARD (ST POL / MER) (0595517B)

1 retrait d'emploi mat.

- Ecole maternelle DE LA MEUNERIE (0595204L)

1 retrait d'emploi mat.

DUNKERQUE / WORMHOUT

LEDRINGHEM

- Ecole primaire MIXTE (0591506S)

1 retrait d'emploi élém.

SAINTE-MARIE-CAPPEL

- Ecole primaire MIXTE (0592173S)

1 retrait d'emploi élém.

SAINT-GEORGES-SUR-L'AA

- Ecole primaire MIXTE (0595642M)

1 retrait d'emploi élém.

SPYCKER

- Ecole primaire BERNARD DEGUNST (0592281J)

1 retrait d'emploi mat.

LILLE 1 / CENTRE

LILLE

- Ecole élémentaire CHENIER - SEVERINE (0596505A)
1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1
- Ecole maternelle APPLI. ANDRE (0591638K)
1 retrait d'emploi maternel pour transformation
- Ecole élémentaire LITTRE (0591614J)
1 retrait d'emploi élém.

LILLE 1 / HELLEMES

LILLE

- Ecole élémentaire ARTHUR CORNETTE NIV.2 (0591579W)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole élémentaire BERTHELOT - SEVIGNE (HELLEMES) (0591382G)
2 retraits d'emploi élém.
- Ecole primaire CABANIS - BARA (0593554T)
2 retraits d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

LILLE 1 / LAMBERSART

LAMBERSART

- Ecole maternelle LA FONTAINE (0591490Z)
1 retrait d'emploi dir. pour fusion
8 retraits d'emploi mat. pour fusion

SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

- Ecole élémentaire JULES FERRY - MARIE CURIE (0592156Y)
1 retrait d'emploi élémentaire d'application pour transformation

WAMBRECHIES

- Ecole élémentaire JULES FERRY (0592495S)
1 retrait d'emploi élémentaire pour transformation

LILLE 1 / LILLE 3 ASH

RONCHIN

- I.R.P.A. PLACE ABBE DE L'EPEE (0590174U)

1 retrait d'emploi

LILLE 1 / MARCQ

LA MADELEINE

- Ecole élémentaire VICTOR HUGO (0591719Y)

1 retrait d'emploi élémentaire pour transformation

- Ecole élémentaire LOUISE DE BETTIGNIES (0591718X)

1 retrait d'emploi élém.

MARCQ-EN-BAROEUL

- Ecole élémentaire PASTEUR (0593543F)

1 retrait d'emploi élémentaire d'application pour transformation

- Ecole maternelle COGNACQ JAY (0591762V)

1 retrait d'emploi dir. pour fusion

3 retraits d'emploi mat. pour fusion

- Ecole élémentaire DRAIN-BETTIGNIES (0594703S)

1 retrait d'emploi élém.

- Ecole maternelle HENRI MATISSE (0594704T)

1 retrait d'emploi mat.

LILLE 1 / NORD

LILLE

- Ecole maternelle PAULINE KERGOMARD (0591554U)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole élémentaire FRANCOIS LAUNAY (0596208C)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole maternelle JEAN-JACQUES ROUSSEAU (0591619P)

1 retrait d'emploi mat.

LILLE 1 / SUD

LILLE

➤ Ecole primaire RICHARD WAGNER (0594696J)

1 retrait d'emploi mat.

➤ Ecole élémentaire PAINLEVE (0596376K)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

LILLE 2 / ANNOEULLIN

ANNOEULLIN

➤ Ecole maternelle FREDERIC CHOPIN - JACQUES PREVERT (0594904K)

1 retrait d'emploi mat.

BAUVIN

➤ Ecole élémentaire JULES FERRY NIV.2 (0590606N)

2 retraits d'emploi élém.

HANTAY

➤ Ecole primaire JEAN MACE (0591318M)

1 retrait d'emploi élém.

MARQUILLIES

➤ Ecole primaire JACQUES PREVERT (0591873R)

1 retrait d'emploi élém.

SALOME

➤ Ecole maternelle LA BUISSONNIERE (0592212J)

1 retrait d'emploi dir. pour fusion

3 retraits d'emploi mat. pour fusion

➤ Ecole élémentaire MENDES FRANCE (0594218P)

1 retrait d'emploi élém.

LILLE 2 / ARMENTIERES

ARMENTIERES

- Ecole élémentaire GAMBETTA (0594582K)

1 retrait d'emploi élém.

ERQUINGHEM-LYS

- Ecole maternelle DU PARC (0594346D)

1 retrait d'emploi mat.

HOUPLINES

- Ecole élémentaire DU BOURG (0594195P)

1 retrait d'emploi élém.

LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES

- Ecole primaire OMER OLLIVIER (0596652K)

1 retrait d'emploi élém.

- Ecole élémentaire LOUIS BARTIER (0590830G)

1 retrait d'emploi dir. pour fusion

5 retraits d'emploi élém. pour fusion

NIEPPE

- Ecole élémentaire ARTHUR CORNETTE (0594601F)

1 retrait d'emploi élém.

LILLE 2 / LOMME

COMINES

- Ecole primaire SIMONE VEIL (0590846Z)

1 retrait d'emploi élém.

LILLE

- Ecole élémentaire SEVIGNE - VOLTAIRE (LOMME) (0596209D)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole maternelle PAUL BERT (LOMME) (0591666R)

1 retrait d'emploi mat.

PERENCHIES

- Ecole maternelle PASTEUR (0591027W)

1 retrait d'emploi mat.

PREMESQUES

- Ecole primaire JEAN-LOUP CHRETIEN (0594604J)

1 retrait d'emploi élém.

QUESNOY-SUR-DEULE

- Ecole élémentaire JULES FERRY (0591972Y)

1 retrait d'emploi élém.

VERLINGHEM

- Ecole primaire GUTENBERG (0592436C)

1 retrait d'emploi élémentaire pour transformation

WERVICQ-SUD

- Ecole élémentaire PASTEUR (0594985Y)

1 retrait d'emploi élém.

LILLE 2 / LOOS

HAUBOURDIN

- Ecole primaire GPE SCOLAIRE LE PETIT PRINCE (0594691D)

1 retrait d'emploi mat.

➤ Ecole élémentaire LOUIS CORDONNIER (0594930N)

1 retrait d'emploi élém.

LOOS

➤ Ecole élémentaire GEORGE SAND - ALPHONSE DAUDET (0591684K)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire CURIE-MICHELET (0594939Y)

1 retrait d'emploi élémentaire d'application pour transformation

➤ Ecole maternelle CHARLES PERRAULT (0591692U)

1 retrait d'emploi mat.

LILLE 3 / VILLENEUVE D'ASCQ NORD

MONS-EN-BAROEUL

➤ Ecole maternelle LE PETIT PRINCE (0594954P)

1 retrait d'emploi mat.

➤ Ecole élémentaire MONTAIGNE (0595094S)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire RONSARD (0593577T)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle EXPERIMENTALE ANNE FRANK (0592821W)

2 retraits d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire EXPERIMENTALE HELENE BOUCHER (0592682V)

3 retraits d'emploi élém.

VILLENEUVE-D'ASCQ

➤ Ecole maternelle LA FONTAINE (0594803A)

1 retrait d'emploi mat.

LILLE 3 / VILLENEUVE D'ASCQ SUD

LEZENNES

- Ecole maternelle HENRI COURSIER (0591523K)

1 retrait d'emploi mat.

VILLENEUVE-D'ASCQ

- Ecole primaire RAMEAU (0596605J)

2 retraits d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

- Ecole maternelle TOULOUSE LAUTREC (0594782C)

1 retrait d'emploi mat.

- Ecole élémentaire BOSSUET (0595057B)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole maternelle HIPPOLYTE TAINÉ (0594459B)

1 retrait d'emploi dir. pour fusion

3 retraits d'emploi mat. pour fusion

- Ecole élémentaire BORIS VIAN (0593562B)

1 retrait d'emploi élém.

- Ecole élémentaire PAUL FORT (0595248J)

1 retrait d'emploi élém.

- Ecole maternelle AUGUSTIN THIERRY (0595058C)

1 retrait d'emploi mat.

- Ecole élémentaire CHOPIN (0595061F)

1 retrait d'emploi élém.

LILLE 3 / RONCHIN

FRETIN

- Ecole maternelle MIXTE (0595205M)

1 retrait d'emploi mat.

GENECH

- Ecole primaire LE PETIT PRINCE (0595932C)

1 retrait d'emploi élém.

GRUSON

- Ecole primaire PASTEUR (0591302V)

1 retrait d'emploi élém.

LESQUIN

- Ecole élémentaire PASTEUR NIV.1 (0591515B)

1 retrait d'emploi élém.

RONCHIN

- Ecole maternelle MARCELINE DESBORDES-VALMORE (0592665B)

1 retrait d'emploi maternel d'application pour transformation

- Ecole élémentaire JEAN MOULIN - HELENE BOUCHER (0594963Z)

1 retrait d'emploi élémentaire pour transformation

LILLE 3 / SECLIN

HOUPLIN-ANCOISNE

- Ecole élémentaire JULES FERRY (0593640L)

1 retrait d'emploi dir. pour fusion

4 retraits d'emploi élém. pour fusion

LA NEUVILLE

- Ecole primaire LA CLAIRIERE (0591915L)

1 retrait d'emploi élém.

SECLIN

- Ecole maternelle JACQUES DUCLOS (0594844V)

1 retrait d'emploi mat.

➤ Ecole élémentaire PAUL LANGEVIN NIV.1 (0594230C)

1 retrait d'emploi élém.

LILLE 3 / WATTIGNIES

FACHES-THUMESNIL

➤ Ecole primaire ANATOLE FRANCE - LA BRUYERE (0596640X)

1 retrait d'emploi élémentaire pour transformation

WATTIGNIES

➤ Ecole primaire BRACKE-DESROUSSEAUX (0593556V)

1 retrait d'emploi élémentaire d'application pour transformation

ROUBAIX / TOURCOING ASH

ROUBAIX

➤ S.E.S.S.A.D. ADO DE ROUBAIX (0596728T)

0,5 retrait d'emploi

ROUBAIX / HEM

TOUFFLERS

➤ Ecole élémentaire JACQUES PREVERT (0592329L)

1 retrait d'emploi dir. pour fusion

7 retraits d'emploi élém. pour fusion

TOURCOING / RONCQ

HALLUIN

➤ Ecole primaire JEAN MACE - MARIA MONTESSORI (0591311E)

1 retrait d'emploi élémentaire pour transformation

➤ Ecole élémentaire MICHELET (0591313G)

1 retrait d'emploi élémentaire d'application pour transformation

NEUVILLE-EN-FERRAIN

- Ecole primaire GPE SCOLAIRE CAMILLE CLAUDEL (0596532E)
- 1 retrait d'emploi mat.

ROUBAIX / CENTRE

ROUBAIX

- Ecole primaire MICHELET (0592098K)
- 2 retraits d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1
- Ecole maternelle ALBERT CAMUS (0592824Z)
- 1 retrait d'emploi mat.
- Ecole primaire ROSTAND (0596863P)
- 1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

ROUBAIX / EST

ROUBAIX

- Ecole élémentaire SIMONE VEIL (0592058S)
- 1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1
- Ecole primaire BOILEAU - PASTEUR (0592109X)
- 1 retrait d'emploi élém.
- Ecole primaire PIERRE BROSSOLETTE (0596646D)
- 1 retrait d'emploi élém.
- Ecole primaire JULES GUESDE (0594107U)
- 1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1
- Ecole élémentaire LEON MARLOT (0594215L)
- 1 retrait d'emploi élém.

ROUBAIX / OUEST

ROUBAIX

- Ecole élémentaire LAKANAL (0592073H)
- 1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole maternelle JULES VERNE (0592078N)
1 retrait d'emploi mat.
- Ecole primaire LEO LAGRANGE (0594327H)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole élémentaire PIERRE DE RONSARD NIV.1 (0592089A)
1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1
- Ecole primaire LUCIE AUBRAC (0592071F)
1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1
- Ecole élémentaire LITTRE (0592074J)
1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1
- Ecole primaire LEGOUVE (0592075K)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole élémentaire ANATOLE FRANCE (0592684X)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole maternelle ANATOLE FRANCE (0592732Z)
1 retrait d'emploi dir. pour fusion
5 retraits d'emploi mat. pour fusion

ROUBAIX / WASQUEHAL

BONDUES

- Ecole primaire GPE SCOLAIRE LES OBEAUX (0596107T)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole primaire MAXENCE VAN DER MEERSCH (0594678P)
1 retrait d'emploi élém.

CROIX

- Ecole primaire FRANCOISE DOLTO (0592670G)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole élémentaire JEAN-BAPTISTE LEBAS (0590886T)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole maternelle LA FONTAINE (0595303U)
1 retrait d'emploi mat.

ROUBAIX / WATTRELOS

WATTRELOS

- Ecole primaire PIERRE BROSSOLETTE (0595942N)
1 retrait d'emploi maternel pour transformation
- Ecole élémentaire LEO LAGRANGE (0592514M)
1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1
- Ecole primaire GPE SCOLAIRE CONDORCET (0592511J)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole primaire VOLTAIRE (0595943P)
1 retrait d'emploi mat.
- Ecole primaire JEAN MACE (0592547Y)
1 retrait d'emploi élémentaire d'application pour transformation
- Ecole primaire JAURES-MICHELET (0594613U)
1 retrait d'emploi élém.

TOURCOING / EST

TOURCOING

- Ecole élémentaire ALBERT CAMUS (0596333N)
1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1
- Ecole élémentaire PAUL CLAUDEL (0592346E)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole élémentaire DESCARTES (0594490K)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole élémentaire LAMARTINE NIV 2 (0592349H)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole maternelle ROUGET DE LISLE (0592359U)
1 retrait d'emploi mat.

TOURCOING / OUEST

TOURCOING

- Ecole élémentaire PAUL BERT (0595655B)
1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1
- Ecole maternelle EDOUARD HERRIOT (0592340Y)
1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section
- Ecole maternelle PAUL BERT (0592358T)
1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section
- Ecole maternelle JACQUARD (0592363Y)
1 retrait d'emploi mat.
- Ecole maternelle EDOUARD BRANLY (0592707X)
1 retrait d'emploi mat.
- Ecole élémentaire RENE LECOCQ (0592372H)
1 retrait d'emploi élém.
- Ecole élémentaire PIERRE BROSSOLETTE (0592336U)
1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1
- Ecole élémentaire JACQUES PREVERT (0592722N)
1 retrait d'emploi élém.

VALENCIENNES / ANZIN

ANZIN

- Ecole maternelle BERTRAND TAVERNIER (0590492P)
1 retrait d'emploi mat.
- Ecole élémentaire VOLTAIRE - GILLIARD (0590488K)
1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1
1 retrait d'emploi élém.

BEUVRAGES

- Ecole élémentaire PAUL LANGEVIN (0596429T)
1 retrait d'emploi élém.

VALENCIENNES / BRUAY

BRUAY-SUR-L'ESCAUT

➤ Ecole élémentaire EMILE ZOLA (0590716H)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle DANIEL FERY (0590724S)

1 retrait d'emploi mat.

➤ Ecole maternelle PAUL LANGEVIN (0590723R)

1 retrait d'emploi mat.

CRESPIN

➤ Ecole élémentaire BLANC MISSERON (0590872C)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

ESCAUTPONT

➤ Ecole élémentaire BRUNEHAUT (0594187F)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

ONNAING

➤ Ecole élémentaire HENRI MATISSE (0594481A)

1 retrait d'emploi élém.

QUIEVRECHAIN

➤ Ecole maternelle CRONTEVOYE (0591975B)

1 retrait d'emploi mat.

ROMBIES-ET-MARCHIPONT

➤ Ecole primaire CLAUDINE HUART (0592022C)

1 retrait d'emploi élém.

VALENCIENNES / CONDE

CHATEAU-L'ABBAYE

- Ecole primaire JEAN DE LA FONTAINE (0590731Z)

1 retrait d'emploi élém.

CONDE-SUR-L'ESCAUT

- Ecole maternelle DU HAMEAU DE MACOU (0590849C)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole élémentaire DU HAMEAU DE MACOU (0596641Y)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole élémentaire JULES VALLES (0593286B)

1 retrait d'emploi élém.

FRESNES-SUR-ESCAUT

- Ecole élémentaire PIERRE ET MARIE CURIE NIV.1 (0591232U)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole primaire DANIEL FERY (0591233V)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

MAULDE

- Ecole primaire MARCEL DHOT (0594952M)

1 retrait d'emploi élém.

VIEUX-CONDE

- Ecole élémentaire JOLIOT-CURIE (0594491L)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole élémentaire MARCEL CABY (0594222U)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole élémentaire CARNOT (0595043L)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

VALENCIENNES / CENTRE

LA SENTINELLE

- Ecole élémentaire JOLIOT-CURIE (0594967D)

1 retrait d'emploi élém.

VALENCIENNES

- Ecole maternelle LOUISE WEISS (0595314F)

1 retrait d'emploi mat.

- Ecole maternelle JEAN BONMARCHE (0592420K)

1 retrait d'emploi mat.

- Ecole élémentaire HENRI LEMAITRE NIV.1 (0592406V)

1 retrait d'emploi élém.

VALENCIENNES / DENAIN

DENAIN

- Ecole élémentaire DIDEROT NIV.1 (0590924J)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole élémentaire EMILE ZOLA (0590921F)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole élémentaire PASCAL - DESCARTES (0594681T)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole primaire BERTHELOT (0590318A)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

HAULCHIN

- Ecole élémentaire IRENE ET FREDERIC JOLIOT-CURIE (0591342N)

1 retrait d'emploi élém.

LOURCHES

- Ecole élémentaire SEVIGNE - JEAN MACE (0594615W)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

NEUVILLE-SUR-ESCAUT

- Ecole élémentaire JEAN JAURES (0591923V)

1 retrait d'emploi élém.

ROEULX

- Ecole élémentaire CONDORCET NIV.2 (0592021B)

1 retrait d'emploi élém.

VALENCIENNES / ESCAUDAIN

ABSCON

- Ecole élémentaire MARIUS ASSEZ (0594903J)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole maternelle JULES FERRY (0590444M)

1 retrait d'emploi mat.

BOUCHAIN

- Ecole primaire JEAN ZAY (0596433X)

1 retrait d'emploi élém.

DOUCHY-LES-MINES

- Ecole maternelle VILLARS (0594684W)

1 retrait d'emploi mat.

- Ecole élémentaire DU CENTRE (0590319B)

1 retrait d'emploi élém.

- Ecole élémentaire JULES FERRY (0594683V)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

ESCAUDAIN

- Ecole primaire SCHNEIDER (0594686Y)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

- Ecole élémentaire ROGER SALENGRO (0593634E)

1 retrait d'emploi élém.

- Ecole élémentaire ERNEST RENAN NIV.1 (0591087L)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole primaire PAUL LANGEVIN (0594185D)

1 retrait d'emploi élém.

HELESMES

- Ecole primaire JUSTIN GUIOT (0591377B)

1 retrait d'emploi élém.

LIEU-SAINT-AMAND

- Ecole primaire CHARLEMAGNE - BRISVILLE (0593536Y)

1 retrait d'emploi élém.

MARQUETTE-EN-OSTREVANT

- Ecole primaire JEAN-BAPTISTE CANONNE (0596211F)

1 retrait d'emploi élém.

VALENCIENNES / SAINT-AMAND

HASNON

- Ecole primaire PAUL ET MARCELLE FRANCOIS (0591322S)

2 retraits d'emploi mat.

1 retrait d'emploi élém.

RAISMES

- Ecole primaire ANATOLE FRANCE (0596635S)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole élémentaire ANNE GODEAU (0591990T)

2 retraits d'emploi élém.

➤ Ecole élémentaire IRENE JOLIOT-CURIE (0596113Z)

1 retrait d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

SAINT-AMAND-LES-EAUX

➤ Ecole élémentaire MARCEL BENOIST (0592145L)

1 retrait d'emploi élém.

➤ Ecole maternelle GEORGES WALLERS (0594566T)

1 retrait d'emploi dir. pour fusion

2 retraits d'emploi mat. pour fusion

VALENCIENNES / SAINT-SAULVE

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

➤ Ecole maternelle GEORGES BRASSENS (0595001R)

1 retrait d'emploi mat.

➤ Ecole primaire JULES FERRY (0595925V)

1 retrait d'emploi élémentaire d'application pour transformation

MARLY

➤ Ecole maternelle JEAN ROSTAND (0592846Y)

3 retraits d'emploi mat.

➤ Ecole élémentaire HUREZ ST NICOLAS (0594203Y)

1 retrait d'emploi élém.

SAINT-SAULVE

➤ Ecole primaire LES BEAUX MONTS (0596633P)

1 retrait d'emploi élém.

TRITH-SAINT-LEGER

➤ Ecole maternelle JEAN MACE (0595922S)

1 retrait d'emploi mat.

Article 2 : Les affectations d'emplois suivantes sont prononcées dans les écoles ou établissements ci-après (effet **01/09/2021**) :

AVESNES / AULNOYE

HAUTMONT

➤ Ecole maternelle GEORGE SAND (0591356D)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole primaire EDOUARD DENIES (0594325F)

3 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

LIMONT-FONTAINE

➤ Ecole primaire MIXTE (0591645T)

1 affectation d'emploi mat.

MONCEAU-SAINT-WAAST

➤ Ecole primaire LA LICORNE (0591864F)

1 affectation d'emploi mat.

PONT-SUR-SAMBRE

➤ Ecole élémentaire ROBERT LOUIS STEVENSON (0594716F)

1 affectation d'emploi élém.

AVESNES / FOURMIES

ANOR

➤ Ecole primaire DANIEL VINCENT (0594462E)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

AVESNELLES

- Ecole élémentaire MIXTE (0590563S)

1 affectation d'emploi élém.

AVESNES-SUR-HELPE

- Ecole primaire RUE DES PRES (0594586P)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

FOURMIES

- Ecole maternelle MOGADOR (0591216B)

1 affectation d'emploi mat.

- Ecole élémentaire JACQUES PREVERT (0591220F)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole maternelle LES LILAS (0591215A)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

SAINS-DU-NORD

- Ecole primaire DES QUATRE VENTS (0594216M)

1 affectation d'emploi élém.

- Ecole primaire LEON DORLEANT (0592143J)

1 affectation d'emploi élém.

AVESNES / JEUMONT

AIBES

- Ecole primaire MIXTE (0590445N)

1 affectation d'emploi mat.

BOUSSOIS

- Ecole maternelle DU CENTRE (0590703U)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire DANIELLE CASANOVA (0590704V)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

FERRIERE-LA-GRANDE

➤ Ecole primaire GEORGES MAUFROY LE SEAU (0594689B)

1 affectation d'emploi élém.

JEUMONT

➤ Ecole maternelle JEAN DE LA FONTAINE (0591459R)

2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle DU BELLAY (0593566F)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

MARPENT

➤ Ecole primaire MAURICE FOSTIER (0593545H)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

REQUIGNIES

➤ Ecole élémentaire JEAN VILAR (0592005J)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire DU CENTRE (0593550N)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

VIEUX-RENG

➤ Ecole primaire MIXTE (0592459C)

1 affectation d'emploi mat.

AVESNES / LE QUESNOY

FEIGNIES

➤ Ecole élémentaire LOUIS PERGAUD (0591149D)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire JEAN LURCAT (0591148C)

1 affectation d'emploi élém.

➤ Ecole élémentaire MARIE CURIE (0591151F)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

VILLEREAU

➤ Ecole primaire MARC ET OLGA CHOQUET (0592462F)

1 affectation d'emploi élém.

AVESNES / MAUBEUGE

MAUBEUGE

➤ Ecole élémentaire CLAUDE DEBUSSY (0596519R)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire PIERRE CORNEILLE (0594561M)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole primaire LAMARTINE - BLANCHE NEIGE (0594200V)

1 affectation d'emploi mat.

AVESNES / VALENCIENNES ASH

FOURMIES

➤ I.M.PRO. TRAIT D'UNION (MAISON DES ENFANTS) (0595526L)

1 affectation d'emploi

CAMBRAI / CENTRE

CAGNONCLES

➤ Ecole primaire MIXTE (0590747S)

1 affectation d'emploi mat.

CAMBRAI

➤ Ecole primaire GPE SCOLAIRE ANDRE MALRAUX (0594679R)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole maternelle KENNEDY (0590748T)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle PIERRE CORNEILLE (0594439E)

4 affectations élém par fusion

➤ Ecole primaire JACQUES BREL (0590771T)

1 affectation d'emploi mat.

NIERGNIES

➤ Ecole élémentaire MIXTE (0591930C)

1 affectation d'emploi élémentaire

RAMILLIES

➤ Ecole primaire MIXTE (0591999C)

1 affectation d'emploi mat.

TILLOY-LEZ-CAMBRAI

➤ Ecole primaire MIXTE (0592328K)

1 affectation d'emploi mat.

CAMBRAI / LE GATEAU

BERMERAIN

➤ Ecole primaire MARCEL PAGNOL (0595928Y)

1 affectation d'emploi mat.

BUSIGNY

➤ Ecole primaire CLAUDE BERNARD (0590739H)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

LE CATEAU-CAMBRESIS

➤ Ecole primaire AUGUSTE HERBIN (0594468L)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole primaire HENRI MATISSE (0596654M)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole primaire PAUL LANGEVIN (0596546V)

2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON

➤ Ecole primaire MIXTE (0592174T)

1 affectation d'emploi mat.

SAINT-SOUPLET

➤ Ecole primaire AIME CESAIRE (0595244E)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

SAINT-VAAST-EN-CAMBRESIS

➤ Ecole primaire HENRI WALLON (0594207C)

1 affectation d'emploi mat.

CAMBRAI / SUD

CAUDRY

➤ Ecole maternelle BATISSE ET LAITE (0590814P)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

DOUAI / CANTIN

ANICHE

➤ Ecole maternelle JEAN SCHMIDT (0590457B)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle ARCHEVEQUE (0590456A)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire FRANCOIS WARTEL (0590303J)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire BASUYAUX (0593603W)

1 affectation d'emploi élém.

ECAILLON

➤ Ecole primaire CITE VUILLEMIN (0593532U)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole primaire GPE SCOLAIRE FRANCOIS PIERRARD (0594184C)

1 affectation d'emploi mat.

EMERCHICOURT

➤ Ecole primaire GPE SCOLAIRE LOUIS ARAGON (0590986B)

1 affectation d'emploi mat.

MONCHECOURT

➤ Ecole primaire CEZANNE (0593548L)

1 affectation d'emploi mat.

DOUAI / CENTRE

DOUAI

➤ Ecole maternelle LA MOUCHONNIERE (0590414E)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire ROBERT MOHEN (0593688N)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle JEAN DE LA FONTAINE (0590413D)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire FERDINAND BUISSON (0590383W)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole primaire TILLEULS - SOLITUDE (0596009L)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole maternelle BERNARD DE LATTRE (0590415F)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole élémentaire JULES ET LEON MAURICE (0590380T)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle JULES MOUSSERON (0590412C)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole maternelle MOHEN-CAPUCINES (0595920P)

1 affectation d'emploi mat.

DOUAI / CUINCY

AUBY

➤ Ecole primaire BRASSENS - PREVERT (0596002D)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

FLINES-LEZ-RACHES

➤ Ecole élémentaire RENE CASSIN (0595021M)

1 affectation d'emploi élém.

DOUAI / RIEULAY

COUTICHES

➤ Ecole primaire LEON LAMBERT (0594266S)

1 affectation d'emploi élém.

FENAIN

➤ Ecole primaire DU ROND POINT (0591164V)

1 affectation d'emploi mat.

NOMAIN

➤ Ecole primaire LEO LAGRANGE (0593685K)

1 affectation d'emploi mat.

SOMAIN

➤ Ecole élémentaire LOUIS ARAGON (0593553S)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

DOUAI / WAZIERS

LALLAING

➤ Ecole primaire HENRI DUNANT - MONTESSORI (0596503Y)

1 affectation d'emploi élém.

MONTIGNY-EN-OSTREVENT

➤ Ecole élémentaire MALRAUX - PASTEUR (0596463E)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

PECQUENCOURT

➤ Ecole primaire CHARLES PERRAULT (0596679P)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole élémentaire BELLEGAMBE - LEMAY (0596462D)

1 affectation d'emploi élém.

SIN-LE-NOBLE

➤ Ecole primaire LA SUCRERIE (0594238L)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole primaire PAULETTE DEBLOCK (0594969F)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole élémentaire MOLIERE (0594211G)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle JEAN JAURES (0592257H)

8 affectations élém par fusion

WAZIERS

- Ecole maternelle FREDERIC CHOPIN CITE NOTRE DAME (0592565T)

2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole élémentaire COPERNIC (0596303F)

1 affectation d'emploi élém.

- Ecole élémentaire LEON GAMBETTA (0592561N)

1 affectation d'emploi élém.

DUNKERQUE / BAILLEUL

NEUF-BERQUIN

- Ecole primaire YVES MONTAND (0591909E)

1 affectation d'emploi mat.

DUNKERQUE / BERGUES

CAPPELLE-LA-GRANDE

- Ecole élémentaire JOLIOT-CURIE (0590789M)

1 affectation d'emploi élém.

STEENE

- Ecole primaire PIERRE DEWAELE (0592288S)

1 affectation d'emploi mat.

DUNKERQUE / CENTRE

DUNKERQUE

- Ecole primaire ANDRE NITA (0590320C)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

- Ecole maternelle CHARLES PERRAULT (0592692F)

2 affectations d'emploi mat. par fusion

LEFFRINCKOUCKE

➤ Ecole primaire ALBERT FAVRESSE (0590440H)

1 affectation d'emploi élém.

TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

➤ Ecole primaire BRUEGHEL (0593527N)

1 affectation d'emploi mat.

DUNKERQUE / GRAVELINES

CRAYWICK

➤ Ecole primaire JEAN-MARC BROQUET (0590871B)

1 affectation d'emploi mat.

GRANDE-SYNTHÉ

➤ Ecole maternelle CLEMENCEAU (0591284A)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire JEAN MOULIN (0591281X)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle PAUL VERLAINE (0594440F)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle BUFFON (0594240N)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire BUFFON (0594209E)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire JACQUES PREVERT (0591277T)

1 affectation d'emploi élém.

➤ Ecole maternelle BLAISE PASCAL (0594344B)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire BLAISE PASCAL (0594320A)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire PIERRE ET MARIE CURIE (0591279V)

1 affectation d'emploi élém.

DUNKERQUE / HAZEBROUCK

HAZEBROUCK

➤ Ecole primaire GPE SCOLAIRE BUISSON - LAMARTINE (0594475U)

1 affectation d'emploi élém.

DUNKERQUE / LILLE 2 / ASH

ARMENTIERES

➤ I.E.M. GERARD HAESEBROECK (0596590T)

2 affectations d'emploi

DUNKERQUE / SAINT POL

DUNKERQUE

➤ Ecole maternelle COPERNIC (ST POL / MER) (0596642Z)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole primaire APPLI. LUCIEN MAILLART (0590968G)

1 affectation d'emploi mat.

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole maternelle JULES VERNE (ST POL / MER) (0595101Z)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole maternelle LANGEVIN (ST POL / MER) (0592189J)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole maternelle ANDERSEN (0591037G)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire ANATOLE FRANCE (ST POL / MER) (0594852D)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire JEAN JAURES (ST POL / MER) (0594217N)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire JOLIOT-CURIE (ST POL / MER) (0596423L)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle DE L'AMIRAUTE (FORT-MARDYCK) (0594547X)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire DU TORPILLEUR (0591036F)

1 affectation d'emploi élém.

DUNKERQUE / WORMHOUT

BROUCKERQUE

➤ Ecole primaire AU BOURG (0590714F)

1 affectation d'emploi élém.

BROXEELE

➤ Ecole primaire MIXTE (0590715G)

1 affectation d'emploi élém.

LEDERZEELE

➤ Ecole primaire MIXTE (0594279F)

1 affectation d'emploi mat.

NIEURLET

➤ Ecole primaire LOUIS ET FERNANDE LEROY (0591931D)

1 affectation d'emploi élém.

SAINT-GEORGES-SUR-L'AA

➤ Ecole primaire MIXTE (0595642M)

1 affectation d'emploi mat.

LILLE 1 / CENTRE

LILLE

- Ecole maternelle APPLI. ANDRE (0591638K)
1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section
1 affectation d'emploi maternelle d'application par transformation
- Ecole maternelle CAMILLE DESMOULINS (0591558Y)
2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section
- Ecole maternelle OVIDE DECROLY (0591568J)
1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section
- Ecole maternelle BICHAT (0591537A)
1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

LILLE 1 / HELLEMMES

LILLE

- Ecole primaire DESCARTES - MONTESQUIEU (0591574R)
1 affectation d'emploi mat.
- Ecole maternelle SUZANNE LACORE (0591587E)
1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section
- Ecole maternelle ANTOINE BRASSEUR (0591630B)
1 affectation d'emploi mat.
2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section
- Ecole maternelle BROCA (0591631C)
1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section
- Ecole élémentaire LAKANAL - MME CAMPAN (0594199U)
1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1
- Ecole primaire JEAN ROSTAND (HELLEMMES) (0595085G)
3 affectations d'emploi élém.
- Ecole primaire EDOUARD HERRIOT (HELLEMMES) (0593467Y)
1 affectation d'emploi mat.
- Ecole primaire CABANIS - BARA (0593554T)
2 affectations d'emploi mat.

LILLE 1 / LAMBERSART

LAMBERSART

- Ecole élémentaire WATTEAU NIV.1 (0591481P)

9 affectations élém par fusion

SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

- Ecole élémentaire JULES FERRY - MARIE CURIE (0592156Y)

1 affectation d'emploi élémentaire par transformation

WAMBRECHIES

- Ecole élémentaire JULES FERRY (0592495S)

1 affectation d'emploi élémentaire d'application par transformation

LILLE 1 / LILLE 3 ASH

LILLE

- IEN (0595716T)

1 affectation d'emploi ens. Référent

MARCQ-EN-BAROEUL

- I.M.E. LE MESNIL DE LA BEUVRECQUE (0595527M)

0,5 affectation d'emploi

LILLE 1 / MARCQ

LA MADELEINE

- Ecole élémentaire VICTOR HUGO (0591719Y)

1 affectation d'emploi élém.

1 affectation d'emploi élémentaire d'application par transformation

- Ecole élémentaire EDMOND ROSTAND (0591717W)

1 affectation d'emploi élém.

MARCQ-EN-BAROEUL

➤ Ecole élémentaire PASTEUR (0593543F)

1 affectation d'emploi élémentaire par transformation

4 affectations mat par fusion

➤ Ecole élémentaire JULES FERRY (0594202X)

1 affectation d'emploi élém.

➤ Ecole primaire EUROPEENNE LILLE METROPOLE (0597100X)

2 affectations d'emploi élém.

LILLE 1 / NORD

LILLE

➤ Ecole maternelle PAULINE KERGOMARD (0591554U)

3 affectations d'emploi mat.

➤ Ecole maternelle VICTOR HUGO (0591557X)

1 affectation d'emploi mat.

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle APPLI. JEAN AICARD (0591639L)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole maternelle PHILIPPE DE COMINES (0591553T)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle LES MOULINS (0595035C)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole primaire MARIA MONTESSORI (0591640M)

2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

LILLE 1 / SUD

LILLE

➤ Ecole primaire RICHARD WAGNER (0594696J)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole maternelle JEAN BART - RENAN (0596203X)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire TURGOT (0591595N)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle RACHEL LEMPEREUR (0595368P)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole primaire NADAUD - BRIAND - BUISSON (0591609D)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole maternelle LEON FRAPIE (0591555V)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle LA BRUYERE (0591560A)

1 affectation d'emploi mat.

LILLE 2 / ANNOEULLIN

ANNOEULLIN

➤ Ecole élémentaire JEAN CARPENTIER (0590470R)

1 affectation d'emploi élém.

CARNIN

➤ Ecole primaire LOUIS MARCY (0595233T)

1 affectation d'emploi mat.

SALOME

➤ Ecole élémentaire MENDES FRANCE (0594218P)

4 affectations mat par fusion

LILLE 2 / ARMENTIERES

ARMENTIERES

➤ Ecole primaire ROGER SALENGRO (0594174S)

1 affectation d'emploi mat.

LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES

➤ Ecole primaire OMER OLLIVIER (0596652K)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole maternelle MOZART (0590500Y)

6 affectations élém par fusion

LILLE 2 / LOMME

VERLINGHEM

➤ Ecole primaire GUTENBERG (0592436C)

1 affectation d'emploi élémentaire d'application par transformation

LILLE 2 / LOOS

FOURNES-EN-WEPPE

➤ Ecole primaire DU CLOS D'HESPEL (0594473S)

1 affectation d'emploi mat.

HAUBOURDIN

➤ Ecole maternelle THEOPHILE CRAPET (0591331B)

1 affectation d'emploi mat.

LOOS

➤ Ecole élémentaire VICTOR HUGO - SEVIGNE (0592728V)

1 affectation d'emploi élém.

➤ Ecole élémentaire VOLTAIRE (0591687N)

1 affectation d'emploi élém.

➤ Ecole élémentaire CURIE-MICHELET (0594939Y)

1 affectation d'emploi élémentaire par transformation

➤ Ecole maternelle CHARLES PERRAUT (0591692U)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

LILLE 3 / VILLENEUVE D'ASCQ NORD

MONS-EN-BAROEUL

- Ecole maternelle LAMARTINE (0593630A)

1 affectation d'emploi mat.

- Ecole maternelle LE PETIT PRINCE (0594954P)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole maternelle REINE ASTRID (0592660W)

2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole maternelle EXPERIMENTALE ANNE FRANK (0592821W)

3 affectations d'emploi mat.

- Ecole élémentaire EXPERIMENTALE HELENE BOUCHER (0592682V)

3 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

VILLENEUVE-D'ASCQ

- Ecole élémentaire LA FONTAINE (0592840S)

2 affectations d'emploi élém.

- Ecole primaire RENE CLAIR (0595507R)

1 affectation d'emploi élém.

LILLE 3 / VILLENEUVE D'ASCQ SUD

BAISIEUX

- Ecole primaire PAUL EMILE VICTOR (0590592Y)

1 affectation d'emploi mat.

VILLENEUVE-D'ASCQ

- Ecole primaire RAMEAU (0596605J)

2 affectations d'emploi mat.

1 affectation d'emploi élém.

- Ecole élémentaire JEAN MERMOZ (0590180A)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole élémentaire HIPPOLYTE TAINE (0594571Y)

4 affectations mat par fusion

LILLE 3 / RONCHIN

GRUSON

➤ Ecole primaire PASTEUR (0591302V)

1 affectation d'emploi mat.

LESQUIN

➤ Ecole élémentaire JEAN MERMOZ NIV.2 (0591514A)

1 affectation d'emploi élém.

RONCHIN

➤ Ecole maternelle MARCELINE DESBORDES-VALMORE (0592665B)

1 affectation d'emploi maternelle par transformation

➤ Ecole élémentaire GUY MOLLET (0594605K)

1 affectation d'emploi élém.

➤ Ecole primaire LACORE - FERRY (0594964A)

1 affectation d'emploi élém.

➤ Ecole élémentaire JEAN MOULIN - HELENE BOUCHER (0594963Z)

1 affectation d'emploi élém.

1 affectation d'emploi élémentaire d'application par transformation

SAINGHIN-EN-MELANTOIS

➤ Ecole primaire SAINT-EXUPERY (0592136B)

1 affectation d'emploi élém.

LILLE 3 / SECLIN

HOUPLIN-ANCOISNE

➤ Ecole maternelle CHARLES VION (0595087J)

5 affectations élém par fusion

LILLE 3 / WATTIGNIES

AVELIN

- Ecole primaire ALPHONSE DAUDET (0590558L)

1 affectation d'emploi mat.

BERSEE

- Ecole primaire MIXTE (0596518P)

1 affectation d'emploi élém.

ENNEVELIN

- Ecole primaire DANIEL DEVENDEVILLE (0590994K)

1 affectation d'emploi élém.

FACHES-THUMESNIL

- Ecole élémentaire LAMARTINE (0594595Z)

1 affectation d'emploi élém.

- Ecole primaire ANATOLE FRANCE - LA BRUYERE (0596640X)

1 affectation d'emploi élémentaire d'application par transformation

MERIGNIES

- Ecole primaire JACQUES BREL (0593546J)

1 affectation d'emploi élém.

WATTIGNIES

- Ecole primaire SIMONE VEIL (0594572Z)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

- Ecole primaire BRACKE-DESROUSSEaux (0593556V)

1 affectation d'emploi élémentaire par transformation

ROUBAIX / TOURCOING ASH

ROUBAIX

➤ IEN (0592794S)

1 affectation d'emploi ens. Référent

TOURCOING

➤ Hôpital de jour (0597213V)

1 affectation d'emploi

ROUBAIX / HEM

HEM

➤ Ecole maternelle ANTOINE DE SAINT-EXUPERY (0596784D)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire MARIE CURIE (0591394V)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire MARCEL PAGNOL (0594476V)

1 affectation d'emploi élém.

TOUFFLERS

➤ Ecole maternelle LOUIS ARAGON (0595162R)

8 affectations élém par fusion

TOURCOING / RONCQ

HALLUIN

➤ Ecole primaire JEAN MACE - MARIA MONTESSORI (0591311E)

1 affectation d'emploi élémentaire d'application par transformation

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole élémentaire MICHELET (0591313G)

1 affectation d'emploi élémentaire par transformation

ROUBAIX / CENTRE

ROUBAIX

➤ Ecole maternelle LAVOISIER (0592102P)

3 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole primaire VOLTAIRE - DIDEROT (0595938J)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section /CP/CE1

➤ Ecole maternelle RENAN (0592106U)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole primaire MICHELET (0592098K)

2 affectations d'emploi mat.

➤ Ecole primaire JULES FERRY (0592057R)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

➤ Ecole maternelle ALBERT CAMUS (0592824Z)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

➤ Ecole primaire ROSTAND (0596863P)

2 affectations d'emploi mat.

➤ Ecole primaire BLAISE PASCAL (0596645C)

1 affectation d'emploi mat.

1 affectation d'emploi élem..

ROUBAIX / EST

ROUBAIX

➤ Ecole primaire BUFFON (0596541P)

3 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

➤ Ecole maternelle HENRI CARETTE (0595217A)

3 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle PAUL VALERY (0592070E)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole primaire BOILEAU - PASTEUR (0592109X)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

➤ Ecole maternelle ALBERT SAMAIN (0592069D)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole maternelle JACQUES PREVERT (0592101N)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole primaire PIERRE BROSSOLETTE (0596646D)

1 affectation d'emploi mat.

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

➤ Ecole primaire JULES GUESDE (0594107U)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole maternelle LINNE (0592099L)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

ROUBAIX / OUEST

ROUBAIX

➤ Ecole maternelle JULES VERNE (0592078N)

3 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle JEAN MACE (0592823Y)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole primaire LEO LAGRANGE (0594327H)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

➤ Ecole maternelle PIERRE DE RONSARD (0592103R)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole primaire LUCIE AUBRAC (0592071F)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole primaire LEGOUVE (0592075K)

2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

➤ Ecole élémentaire ANATOLE FRANCE (0592684X)

6 affectations d'emploi mat par fusion

ROUBAIX / WASQUEHAL

WASQUEHAL

➤ Ecole élémentaire MARCELLE DETAILLE (0592643C)

1 affectation d'emploi élém.

ROUBAIX / WATTRELOS

WATTRELOS

➤ Ecole primaire PIERRE BROSSOLETTE (0595942N)

1 affectation d'emploi maternelle d'application par transformation

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

➤ Ecole maternelle LEO LAGRANGE (0592542T)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole primaire GPE SCOLAIRE CONDORCET (0592511J)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole primaire JEAN MACE (0592547Y)

1 affectation d'emploi élémentaire par transformation

➤ Ecole élémentaire LAVOISIER (0592509G)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire ANATOLE FRANCE (0592513L)

1 affectation d'emploi élém.

TOURCOING / EST

TOURCOING

➤ Ecole primaire CHARLES DE GAULLE (0597101Y)

1 affectation d'emploi mat.

1 affectation d'emploi élém.

➤ Ecole maternelle ALBERT CAMUS (0592826B)

1 affectation d'emploi mat.

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle PAUL CLAUDEL (0592361W)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire PAUL CLAUDEL (0592346E)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle PASTEUR (0592342A)

3 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire LAVOISIER (0592374K)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle MICHELET (0595672V)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle PAULINE KERGOMARD (0596467J)

2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire DESCARTES (0594490K)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole élémentaire MICHELET (0592362X)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle LAMARTINE (0592341Z)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle ROUGET DE LISLE (0592359U)

2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

TOURCOING / OUEST

TOURCOING

➤ Ecole maternelle EDOUARD HERRIOT (0592340Y)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole élémentaire EDOUARD HERRIOT (0594611S)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

2 affectations d'emploi élém.

➤ Ecole maternelle PAUL BERT (0592358T)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole maternelle BALZAC (0592343B)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire JEAN MACE (0592367C)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

1 affectation d'emploi élém.

➤ Ecole maternelle LA FONTAINE (0592357S)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle RACINE (0592360V)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle EDOUARD BRANLY (0592707X)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole maternelle PIERRE BROSSOLETTE (0592337V)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole maternelle VOLTAIRE (0595103B)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

VALENCIENNES / ANZIN

ANZIN

➤ Ecole primaire GPE SCOLAIRE CARPEAUX (0594905L)

3 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

BELLAING

➤ Ecole primaire DE LA CITE (0596497S)

1 affectation d'emploi élém.

BEUVRAGES

➤ Ecole maternelle JOLIOT-CURIE (0590659W)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

WALLERS-ARENBERG

➤ Ecole primaire LE BOSQUET (0596655N)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

VALENCIENNES / BRUAY

BRUAY-SUR-L'ESCAUT

- Ecole maternelle JOLIOT-CURIE (0590725T)

1 affectation d'emploi mat.

- Ecole élémentaire GEORGES BRASSENS (0595232S)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

CRESPIN

- Ecole élémentaire BLANC MISSERON (0590872C)

1 affectation d'emploi élém.

ESCAUTPONT

- Ecole maternelle BRUNEHAUT (0594232E)

1 affectation d'emploi mat.

QUIEVRECHAIN

- Ecole élémentaire JEAN-MARIE BRISON (0596469L)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

ROMBIES-ET-MARCHIPONT

- Ecole primaire CLAUDINE HUART (0592022C)

1 affectation d'emploi mat.

VICQ

- Ecole primaire MIXTE (0593632C)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

VALENCIENNES / CONDE

CONDE-SUR-L'ESCAUT

- Ecole élémentaire DU CENTRE (0590853G)

2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole maternelle DU HAMEAU DE MACOU (0590849C)

1 affectation d'emploi mat.

- Ecole maternelle LA CHAUSSIETTE (0595077Y)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole maternelle LE JARD (0590851E)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole élémentaire LE JARD (0593639K)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

FRESNES-SUR-ESCAUT

- Ecole maternelle PAUL LANGEVIN (0591235X)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

MAULDE

- Ecole primaire MARCEL DHOT (0594952M)

1 affectation d'emploi mat.

ODOMEZ

- Ecole primaire GPE SCOLAIRE LEON-PAUL BOISSEAU (0593549M)

1 affectation d'emploi mat.

THIVENCELLE

- Ecole primaire HAINAUT-BAUGNIES (0592318Z)

1 affectation d'emploi élém.

VIEUX-CONDE

➤ Ecole maternelle HERMITAGE - LA SOLITUDE (0596294W)

1 affectation d'emploi mat.

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

VALENCIENNES / CENTRE

LA SENTINELLE

➤ Ecole maternelle PAUL LANGEVIN (0594569W)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire JOLIOT-CURIE (0594967D)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

VALENCIENNES

➤ Ecole maternelle SIMEON CUVEILLIER (0592418H)

1 affectation d'emploi mat.

➤ Ecole maternelle LOUISE WEISS (0595314F)

2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire SIMEON CUVEILLIER (0594973K)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole primaire SAINT-EXUPERY (0596301D)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

➤ Ecole primaire JEAN MINEUR (0592402R)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

➤ Ecole primaire LOUIS DUVANT (0594351J)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section/CP/CE1

➤ Ecole élémentaire LES ACACIAS (0596632N)

1 affectation d'emploi élém.

VALENCIENNES / DENAIN

DENAIN

- Ecole maternelle ANDRE JURENIL (0590906P)

2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole maternelle GEORGE SAND (0590908S)

1 affectation d'emploi mat.

- Ecole maternelle VICTOR HUGO (0590907R)

2 affectations d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole élémentaire EMILE ZOLA (0590921F)

1 affectation d'emploi élém.

- Ecole maternelle CONDORCET (0590910U)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole maternelle LA FONTAINE (0590925K)

1 affectation d'emploi mat.

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole maternelle PASTEUR (0594337U)

1 affectation d'emploi mat.

- Ecole maternelle BRANLY (0590904M)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole élémentaire PASCAL - DESCARTES (0594681T)

1 affectation d'emploi élém.

- Ecole primaire BERTHELOT (0590318A)

1 affectation d'emploi mat.

1 affectation d'emploi élém.

LOURCHES

- Ecole maternelle LES COQUELICOTS (0591693V)

1 affectation d'emploi mat.

WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN

➤ Ecole maternelle MAURICE THOREZ (0592556H)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

VALENCIENNES / ESCAUDAIN

DOUCHY-LES-MINES

➤ Ecole élémentaire JULES MOUSSERON (0596470M)

1 affectation d'emploi élém.

ESCAUDAIN

➤ Ecole élémentaire ROGER SALENGRO (0593634E)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

➤ Ecole maternelle MARCEL CACHIN (0591100A)

1 affectation d'emploi mat.

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

➤ Ecole élémentaire MARCEL CACHIN (0591095V)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

LIEU-SAINT-AMAND

➤ Ecole primaire CHARLEMAGNE - BRISVILLE (0593536Y)

1 affectation d'emploi mat.

MARQUETTE-EN-OSTREVANT

➤ Ecole primaire JEAN-BAPTISTE CANONNE (0596211F)

1 affectation d'emploi mat.

MASTAING

➤ Ecole primaire JULES FERRY (0591806T)

1 affectation d'emploi mat.

WAVRECHAIN-SOUS-FAULX

- Ecole primaire HENRI MATISSE (0592557J)

1 affectation d'emploi mat.

VALENCIENNES / SAINT-AMAND

HASNON

- Ecole primaire ODETTE ET LOUIS PROUVOYEUR (0596498T)

2 affectations d'emploi mat.

1 affectation d'emploi élém.

RAISMES

- Ecole maternelle MARCEL DANNA (0595055Z)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

- Ecole élémentaire ANNE GODEAU (0591990T)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements CP/CE1

- Ecole primaire PAUL LANGEVIN (0591984L)

1 affectation d'emploi mat.

- Ecole maternelle JULES MORIAMEZ (0591997A)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

SAINT-AMAND-LES-EAUX

- Ecole élémentaire LA TOUR (0593283Y)

1 affectation d'emploi élém.

- Ecole élémentaire GEORGES WALLERS (0592153V)

3 affectations mat. par fusion

VALENCIENNES / SAINT-SAULVE

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

- Ecole primaire JULES FERRY (0595925V)

1 affectation d'emploi élémentaire par transformation

MARLY

➤ Ecole maternelle NELSON MANDELA (0593294K)

1 affectation d'emploi dans le cadre des dédoublements Grande Section

PRESEAU

➤ Ecole primaire GPE SCOLAIRE JULES VERNE (0594482B)

1 affectation d'emploi mat.

SAINT-SAULVE

➤ Ecole primaire DU ROLEUR (0594725R)

1 affectation d'emploi élém.

SEBOURG

➤ Ecole primaire MIXTE (0592226Z)

1 affectation d'emploi élém.

TRITH-SAINT-LEGER

➤ Ecole primaire GUSTAVE EIFFEL (0596637U)

1 affectation d'emploi élém.

Article 3 : Le secrétaire général de la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 8 septembre 2021

Pour le Recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale du Nord,



Jean-Yves BESSOL

DECISION
RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL
POUR LA DIRECTION DES RESSOURCES PHYSIQUES

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la Santé Publique, notamment son livre premier, titre IV, sixième partie, et son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

Vu les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu le décret de M. le Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de directeur général du CHU de Lille à compter du 15 mai 2017 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente décision présente les modalités de délégation de signature de M. Frédéric BOIRON, Directeur Général du CHU de Lille concernant le **Département des ressources physiques (DRP)**.

Elle remplace les précédentes décisions et notamment la décision n° 21/05/0490 - publiée le 31 juillet 2021 relative à la délégation du Département des Ressources Physiques.

S'agissant d'une délégation de signature, le Directeur Général peut évoquer toute affaire relevant des matières déléguées et les délégataires peuvent également soumettre au directeur général tout dossier, relevant de leur domaine délégué, qui nécessiterait à leurs yeux un examen spécifique.

En cas d'absence du délégataire, les services du DRP peuvent soumettre une décision urgente à la signature du Directeur Général.

A son initiative, le délégataire tient le Directeur Général informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

ARTICLE 2 – DELEGATAIRES

M. Nicolas STUDER, Directeur des ressources physiques
Mme Juliette ROSENBERGER, Directrice des ressources physiques adjointe
M. Emmanuel DUDOGNON, Directeur coordonnateur des achats du GHT
Mme Karine STANIEWSKI, Coordinatrice de la commande publique
Mme Nora DUMONT, Responsable marchés
M. Denis VANDYCKE, Directeur des équipements
Mme Martine TAVERNIER, Responsable de gestion administrative

M. Serge AUDEBAUD, Adjoint au Directeur des équipements
 M. Franck STILLATUS, Assistant comptable
 M. Frédérique CODEVILLE, Ingénieur biomédical
 M. Frank HOONHORST, Ingénieur biomédical
 M. Dominique DEVRED, Ingénieur biomédical
 Mme Jeanne LETURGEZ, Ingénieur biomédical
 Mme Laurie TASSIUS, Ingénieur biomédical
 M. Vincent ROYAL, Ingénieur spécialiste équipement non médical
 M. David BODIN, Assistant d'ingénieur de maintenance non médicale
 Mme Vanessa MARANTE, Assistant d'ingénieur équipement non médicale
 Mme Sophie MONCHEAUX, Assistant d'ingénieur équipement non médicale
 M. Jean-Luc DUMONT, Assistant d'ingénieur équipement non médicale
 M. Laurent BLANPAIN, Superviseur de maintenance
 M. André DESMOUCELLE, Superviseur de maintenance
 M. David BARALLE, Coordinateur de maintenance
 M. Matthieu COMBLE, Coordinateur de maintenance biomédicale
 Mme Ophélie DELCOURT, Coordinateur de maintenance biomédicale
 M. Jean-Marc DUQUESNE, Coordinateur de maintenance biomédicale
 M. Sébastien ALLARD, Coordinateur de maintenance biomédicale
 M. Pierre-Alexandre CHARRAT, Directeur du patrimoine et infrastructures
 M. Olivier JAEGER, Directeur technique adjoint chargé de la maintenance et de l'exploitation,
 Mme Julie VAILLANDET, Responsable de gestion administrative
 M. Michel LEROY, Assistant comptable
 M. Raphaël WROBEL, Assistant comptable
 M. Julien LAPERE, Responsable du groupe technique A
 M. Jean-Marie LUTUN, Responsable du groupe technique B
 M. Serge LESAGE, Responsable du groupe technique C
 M. Wilfrid DESCAMPS, Responsable du groupe technique D
 M. David SAVAETE, Directeur des approvisionnements et de la logistique
 Mme. Marie-Laure THERBY, Responsable de gestion administrative
 M. Christophe LENGLET, Responsable de l'entreposage et de la distribution
 M. Antoine CARPREAU, Adjoint au responsable des approvisionnements
 M. Hervé PIERROT, Responsable de la blanchisserie
 Mme Marion BEAUVICHE, Responsable des approvisionnements
 M. Georges BOSKO, Responsable des transports
 Mme Nathalie BOUREZ, Responsable d'exploitation STH
 M. Thierry BLONDEAU, Responsable du service vagemestre
 M. Rudy MASSON, Responsable adjoint du service vagemestre
 Mme Emilie LEFEBVRE, Assistante comptable
 M. Joël MATUSZAK, Coordinateur de la CIBC

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS RELATIVES AU DRP DANS SON ENSEMBLE

M. Nicolas STUDER reçoit délégation permanente de signature pour tout acte, document ou correspondance en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives du DRP et l'ensemble des pièces issues des directions qui composent le DRP dans le cadre de la gestion courante.

M. Nicolas STUDER reçoit en outre délégation permanente de signature pour :

- Dispositions relatives à la commande publique :
 - l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et/ou à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics conclus par l'Etablissement y compris en sa qualité d'établissement support du GHT LMFI depuis le 1er Janvier 2018,
 - les documents portant engagement à participer à des procédures portées par des groupements de commande ou centrales d'achats auxquels le CHU a adhéré en son nom propre ou en sa qualité d'établissement support du GHT,
 - les actes et les courriers relatifs à la passation des accords-cadres et des marchés publics,
 - l'attribution des accords-cadres et des marchés publics, et l'information aux candidats,
 - la déclaration d'une consultation infructueuse ou sans suite, et l'information aux candidats,
 - les actes d'engagement des accords-cadres et des marchés publics,
 - la notification des accords-cadres ou des marchés publics au(x) titulaire(s),
 - les actes et les courriers relatifs à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics quel que soit le montant des marchés hormis les marchés propres au Département générale et hormis ceux qui auraient une incidence financière unitaire supérieure ou égale à 1 000 000€HT.

- les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés publics,
- les pièces relatives à la gestion pré contentieuse et contentieuse des accords-cadres et des marchés publics,
- les pièces nécessaires à la passation et/ou à l'exécution des contrats ayant pour objet l'établissement de conventions d'occupation du domaine public,
- les conventions de mise à disposition de locaux à titre précaire et révocable,

▪ **Dispositions relatives aux contentieux et assurances :**

M. Nicolas STUDER, reçoit en outre délégation de signature en vue de signer l'ensemble des actes relevant de la gestion contentieuse et des indemnisations par les assurances relatives à l'exécution des marchés publics, aux dommages aux biens et aux dossiers d'indemnisation relatifs aux pertes d'exploitation.

▪ **Dispositions relatives aux ressources humaines :**

La signature des pièces suivantes pour les personnels placés sous sa responsabilité :

- les décisions d'emploi à temps partiel,
- les décisions de renouvellement d'emploi à temps partiel,
- les décisions d'emploi à temps plein suite à un temps partiel,
- les décisions d'assignation nécessaire pour assurer le service minimum en cas de grève.

M. Nicolas STUDER reçoit délégation permanente de signature pour les ordres de missions de l'ensemble des personnels du DRP et des personnes mises à disposition dans le cadre de la fonction achat du GHT LMFI à l'exclusion des missions à l'étranger et des missions en France de plus de 4 jours.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Nicolas STUDER**, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes et conditions, à Mme Juliette ROSENBERGER, Directrice du Département des ressources physiques Adjointe, en vue de signer les mêmes pièces et documents.

En cas d'empêchement ou absence simultanés de **M. Nicolas STUDER** et de Mme Juliette ROSENBERGE, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à Denis VANDYCKE, Directeur des équipements.

▪ **Dispositions spécifiques à la comptabilité matière :**

En référence au tome III de l'instruction budgétaire et comptable M21, la comptabilité matière est tenue par **M. Nicolas STUDER**. Au titre de comptable matière, **M. Nicolas STUDER** reçoit délégation pour signer la balance de clôture des stocks

ARTICLE 4 – DOMAINES EXCLUS DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

En dehors des actes expressément délégués dans la présente délégation, il est réservé au Directeur Général la signature des actes d'engagements ainsi que les avenants des accords-cadres et des marchés publics conclus par l'Etablissement :

- en vue de la réalisation de missions d'études et de conseil pour le compte de la Direction Générale ou à la demande du Directeur Général,
- en vue de la réalisation d'opérations de travaux d'un montant supérieur à 5 350 000 € HT,

Sont par ailleurs exclus de la présente délégation les actes généralement réservés à la signature du Directeur Général lorsqu'ils engagent institutionnellement le CHU dans ses relations avec :

- les autorités gouvernementales, les autorités administratives et judiciaires, les membres du corps préfectoral, les élus locaux et nationaux, les autorités universitaires, les directeurs généraux des CHU et directeurs des établissements hospitaliers pivots,
- les présidents des instances du CHU et des autres établissements (conseil de surveillance, commission médicale d'établissement),
- les secrétaires généraux nationaux des organisations syndicales représentatives,
- la presse écrite, audiovisuelle, internet.

Les accords-cadres et les marchés concernant le Département des ressources numériques et du système d'informations et le Direction de la dotation immobilière sont exclus du champ de la délégation du Département des ressources physiques.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIRECTION DES ACHATS

Délégation de signature est donnée à **M. Emmanuel DUDOGNON**, Directeur coordonnateur des achats du GHT, à l'effet de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics conclus par le CHU pour ses besoins propres ainsi que ceux conclus par le CHU en qualité d'établissement support du GHT LMFI pour les besoins d'un ou plusieurs des établissements parties, en particulier :

- l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et/ou à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics conclus par l'Etablissement, y compris en sa qualité d'établissement support du GHT LMFI,
- les documents portant engagement à participer à des procédures portées par des groupements de commande ou centrales d'achats auxquels le CHU a adhéré en son nom propre ou en sa qualité d'établissement support du GHT y compris celles portant sur les domaines informatiques,
- les actes et les courriers relatifs à la passation des accords-cadres et des marchés publics,
- l'attribution des accords-cadres et des marchés publics, et l'information aux candidats,
- la déclaration d'une consultation infructueuse ou sans suite, et l'information aux candidats,
- les actes d'engagement des accords-cadres et des marchés publics,
- la notification de l'accord-cadre ou du marché public au titulaire,
- les actes et les courriers relatifs à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics,
- les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés publics,
- les pièces relatives à la gestion pré contentieuse et contentieuse des accords-cadres et des marchés publics.

M. Emmanuel DUDOGNON reçoit en outre délégation de signature en vue de signer les documents relatifs aux marchés publics listés à l'article 3, à l'exception des actes listés à l'article 4 dont la signature est réservée au Directeur Général.

M. Emmanuel DUDOGNON reçoit également délégation pour signer les courriers et actes de gestion courante qui relèvent de la Direction des achats.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Emmanuel DUDOGNON**, délégation de signature est donnée, à **Mme Karine STANIEWSKI**, Coordinatrice de la commande publique, en vue de signer les mêmes documents :

- en matière de produits de santé et laboratoires, y compris les procédures sans fixation de montant maximum,
- en vue de la réalisation d'opérations de travaux dans la limite de 5 350 000 € HT,
- dans la limite de 1 000 000 € HT pour tous les autres accords-cadres et marchés publics conclus par l'établissement.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Emmanuel DUDOGNON** et de **Mme Karine STANIEWSKI**, délégation de signature est donnée à **Mme Nora DUMONT**, Responsable marchés, en vue de signer les adhésions à des groupements de commande et/ou à des centrales d'achat et les courriers et actes relatifs à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics, dans la limite de 1 000 000 € HT.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS

Délégation de signature est donnée à **M. Denis VANDYCKE**, Directeur des équipements, à l'effet de signer tous actes ou décisions relatifs à la gestion de la Direction des équipements (DE)

M. Denis VANDYCKE reçoit en outre délégation de signature en vue de signer les documents relatifs aux marchés publics de la DE faisant ou ayant fait l'objet d'une consultation dont le montant estimé est inférieur à 214 000 € HT, à la comptabilité de la DE et aux conventions de prêt de matériel d'une durée inférieure ou égale à 18 mois sans incidence financière y compris pour les accessoires.

Sont exclus de la délégation accordée les bons de commande d'un montant excédant 1 000 000 € HT.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Denis VANDYCKE**, délégation de signature est donnée à **M. Serge AUDEBAUD**, Adjoint au Directeur des équipements, et à **Mme Martine TAVERNIER**, Responsable de gestion administrative, en vue de signer les mêmes documents.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Denis VANDYCKE**, **M. Serge AUDEBAUD** et **Mme Martine TAVERNIER**, délégation de signature est donnée à l'assistant comptable identifié dans la liste des délégataires en vue de signer les demandes d'émission, d'annulation ou de réduction de titres de recettes.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Denis VANDYCKE, M. Serge AUDEBAUD et Mme Martine TAVERNIER**, délégation de signature est donnée aux Ingénieurs identifiés dans la liste des délégataires en vue de signer les actes et pièces suivants relatifs à leur domaine d'activité respectif : devis, procès-verbaux de recettes, d'admission, bons de livraison, les attestations de service fait.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Denis VANDYCKE, M. Serge AUDEBAUD et Mme Martine TAVERNIER**, délégation de signature est donnée aux Coordinateurs et aux Superviseurs de maintenance biomédicale identifiés dans la liste des délégataires en vue de signer les actes et pièces suivants relatifs à leur domaine d'activité respectif : devis d'un montant inférieur à 1 500 € TTC, procès-verbaux d'admission d'un montant inférieur à 15 000 € TTC, bons de livraison et de réception, les attestations de service fait.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Denis VANDYCKE, M. Serge AUDEBAUD et Mme Martine TAVERNIER**, délégation de signature est donnée aux Assistants d'Ingénieur équipement non médical identifiés dans la liste des délégataires en vue de signer les actes et pièces suivants relatifs à leur domaine d'activité respectif : devis d'un montant inférieur à 4 000 € TTC.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Denis VANDYCKE, M. Serge AUDEBAUD et Mme Martine TAVERNIER**, délégation de signature est donnée à Laurent BLANPAIN, Superviseur de maintenance biomédicale en vue de signer les procès-verbaux de recettes, les procès-verbaux d'admission.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Denis VANDYCKE, M. Serge AUDEBAUD et Mme Martine TAVERNIER**, délégation de signature est donnée à l'Assistant d'Ingénieur de maintenance non médicale identifié dans la liste des délégataires en vue de signer les actes et pièces suivants relatifs à leur domaine d'activité respectif : devis d'un montant inférieur à 1 500 € TTC, les attestations de service fait.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Denis VANDYCKE, M. Serge AUDEBAUD, Mme Martine TAVERNIER et des responsables identifiés dans la liste des délégataires**, délégation de signature est donnée à Joël MATUSZAK en vue de signer les actes et pièces suivants : pièces justificatives de dépenses.

ARTICLE 7 – DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIRECTION DU PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES

Délégation de signature est donnée à **M. Pierre-Alexandre CHARRAT**, Directeur du patrimoine et infrastructures, à l'effet de signer tous actes ou décisions relatifs à la gestion de la Direction du Patrimoine et infrastructure (DPI)

M. Pierre-Alexandre CHARRAT reçoit en outre délégation de signature

- en vue de signer les documents relatifs aux marchés publics de la DPI faisant ou ayant fait l'objet d'une consultation dont le montant estimé est inférieur à 214 000 € HT et à la comptabilité de la DPI ;
- en vue de signer tous les actes d'exécution des marchés relevant de la Direction du patrimoine et infrastructures hormis ceux qui auraient une incidence financière unitaire supérieure ou égale à 1 000 000€HT;

Sont exclus de la délégation accordée les bons de commande d'un montant unitaire excédant 1 000 000 € HT.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Pierre-Alexandre CHARRAT**, Directeur du patrimoine et infrastructures, délégation de signature est donnée à **M. Olivier JAEGER**, Directeur technique adjoint chargé de la maintenance et de l'exploitation, et Mme Julie VAILLANDET, Responsable de la gestion administrative en vue de signer les mêmes documents.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Pierre-Alexandre CHARRAT, M. Olivier JAEGER et Mme Julie VAILLANDET**, délégation de signature est donnée aux assistants comptables identifiés dans la liste des délégataires en vue de signer les réponses aux suspensions de paiement et aux rejets, les demandes d'émission, d'annulation ou de réduction de titres de recettes, les mises en demeure et les bons de commandes.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Pierre-Alexandre CHARRAT, M. Olivier JAEGER et Mme Julie VAILLANDET**, délégation de signature est donnée aux responsables de groupe technique identifiés dans la liste des délégataires en vue de signer les actes et pièces suivants relatifs à leur domaine d'activité respectif : pièces justificatives de dépenses ; procès-verbaux de recettes, de réception ou d'admission ; bons de réception ; attestations de service fait.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Pierre-Alexandre CHARRAT, M. Olivier JAEGER et Mme Julie VAILLANDET et des responsables identifiés dans la liste des délégataires**, délégation de signature est donnée à **Joël MATUSZAK** en vue de signer les actes et pièces suivants : pièces justificatives de dépenses.

ARTICLE 8- DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIRECTION DES APPROVISIONNEMENTS ET DE LA LOGISTIQUE

Délégation de signature est donnée à **M. David SAVAETE**, Directeur des approvisionnements et de la logistique, à l'effet de signer tous actes ou décisions relatifs à la gestion de la Direction des approvisionnements, et de la logistique (DAL).

M. David SAVAETE reçoit en outre délégation de signature en vue de signer les documents relatifs aux marchés publics de la DAL faisant ou ayant fait l'objet d'une consultation dont le montant estimé est inférieur à 214 000 € HT, et à la comptabilité de la DAL.

Sont exclus de la délégation accordée les bons de commande d'un montant unitaire excédant 1 000 000 € HT.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. David SAVAETE**, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes et conditions, à **Mme Marie-Laure THERBY**, Responsable de gestion administrative, à **M. Christophe LENGLET** Responsable de l'entreposage et de la distribution, à **Mme Marion BEAUVICHE**, Responsable des approvisionnements et à **M. Antoine CARPREAU** Responsable des approvisionnements en vue de signer les mêmes documents.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. David SAVAETE, Mme Marie-Laure THERBY, M. Christophe LENGLET, Mme MARION BEAUVICHE, M. Antoine CARPREAU et M. Hervé PIERROT**, Responsable de la blanchisserie, délégation de signature est donnée aux responsables identifiés dans la liste des délégataires en vue de signer les actes et pièces suivants relatifs à leur domaine d'activité respectif : pièces justificatives de dépenses ; les bons de commande ; procès-verbaux de recettes, de réception ou d'admission ; bons de réception ; attestations de service fait.

M. Thierry BLONDEAU, Responsable du service des vagemestres et **M. Rudy MASSON**, Responsable adjoint du service des vagemestres reçoit délégation de signature en vue de signer les recommandés de l'établissement.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. David SAVAETE, Mme Marie-Laure THERBY et M. Christophe LENGLET et des responsables identifiés dans la liste des délégataires**, délégation de signature est donnée à **Joël MATUSZAK** en vue de signer les actes et pièces suivants : pièces justificatives de dépenses.

ARTICLE 9- DISPOSITIONS RELATIVES AU PLATEAU COMPTABLE

Délégation de signature est donnée à **M. Joël MATUSZAK**, Coordinateur de la CIBC, à l'effet de signer tous actes ou décisions relatifs à la gestion du plateau comptable, à savoir les bordereaux mandats, les réponses aux suspensions de paiement et aux rejets, les demandes d'émission, d'annulation ou de réduction des titres de recettes et réponses aux mises en demeure des fournisseurs.

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Joël MATUSZAK**, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes à **Mme Emilie LEFEBVRE**, Assistante comptable.

ARTICLE 10- DEPOT DES SIGNATURES

Les signatures ou paraphes des délégataires sont recueillis dans un registre dédié tenu à jour par la direction générale de l'établissement et consultable sur demande.

ARTICLE 11- EFFET ET PUBLICITE

La présente délégation est notifiée aux délégataires et fait l'objet d'une transmission aux directions du CHU de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise à M. le comptable du Centre Hospitalier Universitaire de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du public par tout moyen sur le site internet du CHU et transmise à M. le Préfet du Nord pour publication au recueil des actes administratifs du Département.

LILLE, le 27 août 2021

Frédéric BOIRON